FÉDÉRER

le **bulletin** des **psychologues** et de la **psychologie**

n°83
mars
2016

ÉDITO
La place des psychologues à l'hôpital, et au-delà

ARTICLES
Les interventions des psychologues après les attaques terroristes du 13 novembre 2015

Les missions du psychologue en situation de crise

Plus d'avenir pour les crayons à papier ?

Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Bulletin d'information gratuit - **Fédérer n°83 - mars 2016**

SOMMAIRE

ÉDITORIAL
La place des psychologues à l'hôpital, et au-delà **4**
Benoît Schneider

MOT DE LA RÉDACTION
Information et point de vue **5**
Céline Parisot

RÉGIONS

BRETAGNE
Bilan des actions de l'année 2015 et ses projets avec vous pour 2016 **6**

PAYS DE LA LOIRE
Retour sur l'assemblée générale **7**

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION
Association des Enseignants chercheurs en Psychologie des Universités **10**

JOURNÉE D'ÉCHANGES PÉDAGOGIQUES UNIVERSITAIRES
L'usage du numérique dans les enseignements de psychologie à l'université, le 10 juin 2016 à Nancy **11**

ARTICLES

CRISES & DÉSASTRES
Les interventions des psychologues après les attaques terroristes du 13 novembre 2015
Jean-Michel Coq

PRATIQUES
Les missions du psychologue en situation de crise
Marie-Thérèse Neuilly

SOCIÉTÉ & ÉDUCATION
Plus d'avenir pour les crayons à papier ?
Sophie Foucher et Sophie Bereny

LES BRÈVES

FFPP
appel à candidature présidence FFPP **19**

COMMUNIQUÉ FFPP/AEPU
Sélection pour l'accès en master de psychologie **19**

COMMUNIQUÉ FFPP
Sélection en master : où en sommes-nous ? (23/03/2016) **20**
Benoît Schneider

NEUROPSYCHOLOGIE
Psychologue spécialise en neuropsychologie : État des lieux de la spécialité **21**
Pour l'OFPN, Sandrine Chicherie

ÉDUCATION NATIONALE
Lettre ouverte à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale **22**

LES BRÈVES (SUITE)

HOMMAGE
Robert Roe, ancien président de l'EFPA, nous a quittés **23**
Roger Lécuyer

INTERNET
Évolution technique des sites FFPP **23**
Germain Parisot

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION
Sollicitation du Ministère de la Santé **24**
Claire Silvestre-Toussaint

PÉTITION
Revalorisation du traitement des psychologues ! **24**

MOOC
"From Neurons to behavior" **25**

PÉTITION
« Des enfants risquent de ne plus être soignés » **25**

SIÈGE FFPP
Nouveau numéro de téléphone **25**

TRIBUNE LIBRE

«Dé-immobilisez-vous !» (Un texte engagé) **26**
Virginie Tchemodanov

Campagne Adhésion FFPP 2016 **27**

FORMATIONS & CONFÉRENCES

EPEP
Formations 2e semestre 2016 **28**

CONFÉRENCES NATIONALES
« À la découverte de la psychologie d'aujourd'hui »
Cycle de Limoges **31**

JOURNÉE D'ÉTUDE CNCDP
« Commande, Demande, Consentement
Questions déontologiques » **32**

COLLOQUE
Préparer la nouvelle génération de Psychologues **33**

CONGRÈS
« Interventions en Neuropsychologie :
de l'accompagnement à la remédiation » (CNNC2) **34**

JOURNÉES D'ÉTUDE
« Victime, Justice et Peine » **34**

COLLOQUE
Psychologues : quels engagements ? Quels combats ? **35**

LIBRAIRIE

LECTURES
Pascal Molinier : Deux semaines avec Charlie **36**
Geneviève Sancho : La langue des signes française
au service des personnes avec autisme **37**
Alain Blanchet : Les psychothérapies sont-elles rationnelles ?
Dire, faire dire et guérir **38**

MAGAZINES
Dans les kiosques ce mois-ci **39**

FÉDÉRER

Le bulletin des Psychologues et de la Psychologie
Volume n°83 - mars 2016

Directeur de la publication
Benoît Schneider

Rédacteur en chef & Secrétaire de Rédaction
Céline Parisot

Comité de rédaction
Jacque Garry,
Gladys Mondière,
Claire Silvestre-Toussaint
Karin Teepe,
Emmanuelle Truong-Minh
Bruno Vivicorci.

Relecture
Madeleine Le Garff,
Inès Pelissier,
Véronique Griffiths
Marie-Françoise Puget,
Marie-Jeanne Robineau.

Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Siège social
77, Rue Decaen, Hall 10
75 012 Paris

Bureaux
71, Avenue Édouard Vaillant
92 774 Boulogne-Billancourt Cedex

Tél : 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)
Fax : 01 55 20 54 01
E-mail : siege@ffpp.net

www.psychologues-psychologie.net
www.ffpp.net

N° ISSN : 1961-9707

Infographie & maquettage : Germain Parisot
Visuels : G. Parisot, Freepik, Pixabay, Unsplash, StockSnap.io

ÉDITORIAL

LA PLACE DES PSYCHOLOGUES À L'HÔPITAL, ET AU-DELÀ

Benoît Schneider
Professeur de psychologie,
Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 86 9
Président de la FFPP

Le 1er mars s'est tenue à l'Assemblée Nationale une « Journée de concertation » intitulée : « Psychologues : avenir de la profession. La clinique à l'hôpital ». Organisée avec la participation de plusieurs syndicats et de l'inter-collège Ile-de-France, son animation était essentiellement portée par le SIUEERPP[1] et l'UNSA[2] santé-sociaux. Cette journée s'inscrivait dans les débats issus de la loi de modernisation de notre système de santé. Des questions essentielles étaient posées : y a-t-il encore de la place pour « une » psychologie dans les services de santé ? Et dans les pratiques hospitalières ? Et si tel était le cas, de quel psychologue et de quelle place s'agit-il ? (cf. Sommaire p. 2-3). Denys ROBILIARD, député PS du Loir-et-Cher et acteur essentiel de la défense de la place des psychologues dans l'élaboration de la loi santé, qui accueillait ce colloque dans les locaux de l'Assemblée, a été présent tout au long de la journée et s'était donné pour mission d'écouter et d'en tracer certaines conclusions.

Faisons écho à quelques facettes de cette journée qui n'épuisent bien sûr pas la diversité des débats : le statut du psychologue clinicien à l'hôpital ; l'unicité du titre, la spécialisation des formations et la place de la psychanalyse ; l'expérimentation dans la FPH.

Statut du psychologue « clinicien » à l'hôpital… : doit-il, peut-il être inscrit dans la loi ? Réponse de D. ROBILIARD, ici résumée :

> *« Cela se justifie par la fonction soignante des psychologues ; un statut est protecteur, il donne des garanties. On peut définir l'exercice d'un psychologue sans se référer au médical puisque les psychologues veulent être détachés du médical (sans reprendre non plus la proposition de péri-médical proposée par l'UNSA) et il existe au sein du code de la santé publique des professions non référées au médical. Le législateur n'est pas tenu à une définition restrictive du psychologue, celui-ci est d'abord défini par ses diplômes, par sa formation ».*

Retenons l'ouverture, tant sur son principe que sa possibilité d'appui parlementaire. Elle mérite vraiment d'être approfondie. Mais deux nuances. En réalité, il ne s'agit pas de la création d'un statut au sein de FPH – il existe – mais de l'extension de sa définition par une précision de l'exercice du psychologue, donc la possibilité de sa véritable autonomie professionnelle. Ambiguïté qui traverse cette journée : le statut est-il celui d'un psychologue ou d'un psychologue « clinicien » ? Il faut distinguer ce qui relève d'une pratique lorsqu'on est en emploi, d'une formation et d'un diplôme qui préside au concours de recrutement. Le statut actuel est clairement celui d'un « psychologue ». Trois exemples de problèmes lors du référencement au diplôme : les confusions issues de la nomenclature des masters (*a minima* plus de la moitié des jeunes diplômés issus de formations « cliniques » relèveront de la mention unique « psychologie » suite au choix de leur université[3]), la possibilité pour une structure hospitalière de recruter sur des profils et des besoins spécifiques (psychologue du travail dans les DRH) ou encore l'égalité devant un concours au regard de la loi sur le titre (quid des psychologues autorisés à faire usage du titre sur la base de diplômes étrangers ?).

Unicité du titre et spécialisation des formations : la structuration de la journée et la fonction qu'y a

occupé le SIUEERPP a bien évidement fait une large place à la psychanalyse. Cette orientation est fortement partagée par nombre de psychologues hospitaliers. La place de la psychanalyse est essentielle dans l'histoire de la psychologie et ici dans ses rapports au soin. Elle est l'objet d'attaques… Mais pour autant il est majeur qu'elle prenne place dans le respect des orientations diversifiées dans le champ de la clinique. Elle n'est pas seule porteuse de l'idée d'un sujet reconnu dans son individualité et sa singularité. Développer des orientations qui fonctionnellement viseraient à défendre cette approche est à notre sens une stratégie qui au final dessert la psychanalyse. De même réserver l'appellation « clinique » à un des champs d'exercice de la psychologie est tout autant problématique.

L'unicité du titre ne doit pas être un supplément d'âme, ni être définie par son plus petit dénominateur commun (« un titre unique, oui, bien sûr, mais des spécialisations… »). Il doit être un levier pour une identité renforcée de la profession. Le nouveau statut des psychologues de l'Éducation nationale est en cours de construction : il offre deux exemples intéressants. La psychologie en contexte scolaire est exposée aux risques de morcellement du sujet par les politiques de délégation de prises en charge hors de l'institution : c'est ce que la journée de l'Assemblée a dénoncé dans les dérives de pratiques de soin. C'est du même sujet dont s'occupe le psychologue et des mêmes dérives sociopolitiques dont il s'agit dans l'un et l'autre champ. L'unicité du titre consolide l'unicité d'analyse et les capacités de réponse collectives. L'accès au concours des psychologues de l'Éducation nationale est ouvert à tout psychologue « titré ». Tous n'ont pas la même formation et tous n'ont pas les mêmes chances de réussite. Mais c'est le concours relatif à un emploi précis qui évalue les compétences attendues, et à l'issue du concours une sixième année de formation se met en place. Elle est une des voies, modeste, mais tangible, d'extension de la durée de formation reconnue comme nécessaire à une meilleure reconnaissance statutaire, soclée sur le titre unique.

L'expérimentation au sein de la FPH arrive à son terme. Elle a mobilisé officiellement près d'une centaine d'établissements et nombre d'autres structures ont participé officieusement au processus[4]. Le bilan est riche de réflexion. Une étape importante marquant la capacité des psychologues à se structurer et assumer leurs responsabilités peut se jouer. La FFPP avait largement contribué à engager et nourrir la réflexion collective (voir actes des 2 journées FFPP de Lille, site **ffpp.net rubrique Téléchargements > Collection Spécial Fédérer**). Nous allons devoir passer à la phase de prise de position. Elle se fera au regard de cet espace de la fonction publique, mais il est clair que les choix retenus, dans leurs effets, dépasseront largement ce seul espace.

1. Séminaire Inter-Universitaire Européen d'Enseignement et de Recherche en Psychopathologie et Psychanalyse.
2. Union Nationale des Syndicats Autonomes, fédération fonction publique, branche santé et sociaux.
3. Schneider, B. & Ricaud, H. (2014). « Nomenclature des masters de psychologie : actualité et perspective », *Fédérer*, n° 74, mai-juin, pp. 12-15.
4. Collectif Psychologues de l'UFMICT-CGT (2016). « L'organisation hospitalière des psychologues », *Le Journal des Psychologues*, n° 335, mars, pp 10-13.
5. http://ffpp.net/index.php?option=com_jdownloads&Itemid=193&view=viewcategory&catid=14

MOT DE LA RÉDACTION

INFORMATION ET POINT DE VUE

Céline Parisot
Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 81 0
Rédactrice en chef de Fédérer

Chaque mois, retrouvez les informations essentielles qui vous concernent. Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles, vos brèves ou vos billets d'humeur.

Chaque numéro de Fédérer s'appuie sur les travaux en cours menés par les membres actifs de la Fédération.

Vous y retrouvez également les informations en lien avec l'actualité. Depuis quelques mois, les attentats font malheureusement partie des évènements majeurs qui questionnent le rôle et la place de l'intervention des psychologues que nous devons aider à décrypter, à rendre plus lisible pour le public.

Lors du montage de ce numéro, les attentats de Bruxelles survenaient et venaient de nouveau bousculer notre quotidien. Nous sommes de tout cœur avec nos amis belges et nous n'oublions pas.

Continuez à nous envoyer vos informations, vos propositions d'articles ou de brèves à l'adresse **celine.parisot@ffpp.net**. Si vous n'êtes ni adhérents FFPP, et/ou ni psychologues, vos informations sur vos associations ou manifestations en lien avec notre profession peuvent intéresser les lecteurs. Le comité de rédaction prendra soin de donner priorité aux propositions liées à l'actualité.

Bonne lecture à tous.

BRETAGNE

BILAN DES ACTIONS DE L'ANNÉE 2015 ET SES PROJETS AVEC VOUS POUR 2016

ffppbretagne@gmail.com
portail FFPP > Onglet Régions > Bretagne

C'est ensemble que les projets et les réflexions avancent. Si ce n'est pas la devise de la Coordination, c'est ainsi qu'elle œuvre.

Lors de la précédente journée d'étude en 2013, un besoin d'informations et de formations s'était dessiné lors des échanges et de l'analyse des questionnaires.

Un des moyens développés sur le département d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor : la mise en place des groupes d'intervision depuis la création de la Coordination, en décembre 2009. Suite aux témoignages des personnes ayant partagé un bout de chemin, les groupes d'intervision sont des lieux d'élaboration psychique. Ils permettent tout d'abord la rencontre de psychologues d'obédiences diverses, de différents champs professionnels et d'étudiants. Chacun des participants se nourrit intellectuellement de la pluralité de regards, mettant ainsi au travail une réflexion sur la pratique professionnelle. Deux groupes existent sur Rennes et ses environs et un autre sur Saint-Brieuc. Nous avons tenté de développer ces groupes sur l'ensemble de la Bretagne, nous attendons d'autres demandes individuelles pour leur mise en place. Nous vous proposons de nous déplacer sur Lorient et Vannes, Quimper ou Brest, pour échanger avec vous sur les différentes actions de la Coordination. Ainsi, comme dit Henri BERGSON, « Que l'avenir ne soit plus ce qui va arriver mais ce que nous allons en faire ».

Pour les personnes intéressées, n'hésitez pas à nous contacter : fffppbretagne@gmail.com

Un autre temps fort, la journée d'étude sur le thème de « La plainte à penser » présentée par Morgane DECRE, présidente de la Coordination FFPP Bretagne, a réuni une soixantaine de psychologues travaillant dans différents champs et de formations diverses. Les intervenants ont pu redonner du sens au mot "plainte" dans le travail du psychologue et ce, à partir d'exemples de leur pratique : Karin TEEPE pour la psychothérapie, Pierre-Yves MALO pour la gérontologie, Magali MANZANO pour le secteur du travail et une dernière collègue dans le champ de l'éducation. Tous redonnent place au sujet, à l'individu. Ils s'accordent à dire que l'accompagnement d'un groupe ou d'une personne implique une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. Ils interrogent également la notion de la norme en psychologie et de ses conséquences dans la construction de la personne. Mais, pour l'ensemble de ces intervenants, ces positionnements se font dans le respect de la déontologie des psychologues et de l'éthique de notre profession.

Autre pôle de développement, les formations : après « Les écrits professionnels » en 2014, des psychologues ont été formés à la pratique à l'animation de groupes d'analyse de pratique en novembre et décembre 2015. Les retours sont positifs et ont pu encourager certains psychologues à proposer leurs services dans ce domaine. Belle opportunité pour s'inscrire dans un projet professionnel. En effet, les évaluations externes ainsi que les recommandations de l'ANESM, au regard de l'application de la loi 2002-2, soulignent ce besoin de tiers et d'un temps d'échange au sein des institutions. D'autres projets de formations décentralisées sont en cours de réflexion et nous vous en tiendrons informés.

En 2016, informer les étudiants en master sur la

déontologie et les questions d'actualité, est une des actions qui sera mise en place, à la demande de l'université. Une enseignante évoque ce besoin des étudiants en master professionnel de mieux connaître la déontologie et les conventions professionnelles. Ce temps d'échange et d'information permettra de mieux comprendre la réalité du travail et ainsi d'affirmer son identité professionnelle. Savoir pourquoi nous agissons et ce au regard de la déontologie peut s'avérer positif, lors d'un entretien professionnel. Il est prévu que deux membres du bureau interviennent en avril.

D'autres perspectives se dessinent également sur le territoire rennais. Ce sera l'occasion d'en parler lors de leur concrétisation.

Celles et ceux qui veulent nous rejoindre ou donner un peu de leur temps sont les bienvenus : **ffppbretagne@gmail.com**.

PAYS DE LA LOIRE

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

secretariat.ffpp.paysdelaloire@gmail.com
portail FFPP > Onglet Régions > Pays de la Loire

L'Assemblée Générale de la Coordination Pays de la Loire a eu lieu le 23 janvier 2016.

Une conférence

En préambule de cette AG a été proposée une conférence sur les missions du psychologue en situation de crise sociale. Cette conférence a suscité de l'intérêt puisque nous étions 77 personnes présentes.

Madame Marie Thérèse NEUILLY a fait un exposé sur les différentes instances impliquées dans des situations de crise sociale. En effet, psychosociologue de métier, elle inclut la situation de crise dans le champ du social. Elle est intervenue sur des événements particuliers de catastrophes auprès de psychologues en intervention ou en mission humanitaire.

L'Assemblée Générale a suscité moins d'intérêt puisque nous n'étions plus que 27 personnes présentes ; nous les remercions pour leur participation. L'AG a commencé par une présentation des membres du bureau présents : Cécile BAPST, Frédérique DIZIER, Christine JEOFFRION, Jean Marc GUENAN, Franck LACAL et Janète TERRAZAS MACEDO.

Nos activités réalisées

Nous avons présenté le bilan moral de l'année 2015 et nos différentes activités.

Les 6es Entretiens francophones de la psychologie

Magali MANZANO et Christine JEOFFRION ont co-présidé l'axe travail dans le cadre du comité scientifique.

Magali MANZANO, Cécile BAPST et Christine JEOFFRION ont représenté la Coordination à Nancy.

Cécile BAPST a fait une communication et a participé au symposium CoFraDec.

Christine JEOFFRION a participé à deux communications et a modéré l'intervention de Dominique LHUILIER.

Les ateliers pratiques de recherche d'emploi se sont déroulés sur plusieurs séances en janvier et février afin de mieux répondre aux demandes de chacun. Trois intervenantes spécialisées dans le recrutement aident à la rédaction du CV, la lettre de motivation et les simulations d'entretiens. Ces productions sont de réels atouts pour les psychologues en recherche d'emploi.

Le 24 mars 2015, la Coordination a participé ***à la semaine d'information sur la santé mentale*** lors d'un forum organisé par le réseau Care qui permet de créer du lien entre travailleurs sociaux. Nous avons pu rencontrer des psychologues en exercice libéral et en secteur associatif pour présenter la FFPP. La Coordination a été représentée par Frédérique DIZIER, secrétaire de la Coordination FFPP-PDL.

Nous avons organisé une formation décentralisée en mai et juin 2015 concernant l'***animation de groupes d'analyse des pratiques*** (Formation AGAP) qui a eu lieu sur 2 sessions de 3 jours. Le fait de passer de 3 sessions à 2 permet de baisser un peu le coût de la formation en limitant les frais

de déplacement des intervenants. Nous venions accueillir les adhérents et formateurs le matin, leur proposant de quoi se réconforter dans la journée (thé, café, viennoiseries). Nous avons eu un bon retour de ces formations.

Le ***cycle n°1 des conférences décentralisées a pu avoir lieu à Nantes***, nous avions un nombre de participants allant de 30 à 60 personnes, avec des professionnels et néanmoins une majorité d'étudiants. Les thèmes abordés étaient « les premiers pas à l'école » par Agnès FLORIN, « Les handicaps » abordés par Daniel MELLIER, « L'origine des premières connaissances » par Roger LECUYER et « L'apprentissage des nombres et du calcul » par Michel FAYOL. Un très beau parcours réalisé par des professeurs de qualité et des participants motivés et intéressés.

En novembre 2015, nous avons réalisé un ***café psycho « L'hypnose : sortir des clichés »*** animé par Franck LACAL, psychologue et hypnothérapeute. 45 personnes étaient présentes. Une présentation de l'hypnose a été réalisée par l'intervenant, laissant ensuite place à des échanges sur le sujet. Nous remercions les responsables du café qui nous ont accueillis, dans lequel nous avons passé une soirée riche d'échanges autour d'une thématique d'actualité.

Nous nous rendons régulièrement à Paris pour les ***rencontres nationales*** telles que les CAF (Conseil d'Administration Fédéral) ou les BFE (Bureau Fédéral Élargi) de la FFPP. Une « Journée des Régions »a également été organisée afin de nous permettre de nous exprimer sur le fonctionnement de la Coordination et les projets à développer. Cette année, il a été question de la gestion du site internet national et des actions menées en Régions. Lieux d'échange donc, et façon de représenter les adhérents de la Région Pays de la Loire.

Nous misons beaucoup sur la communication par le site internet, les newsletters, les articles dans Fédérer, et, nous nous réunissons plusieurs fois dans l'année pour mener à bien nos différents projets.

Des projets pour 2016

Nos projets pour 2016 sont les suivants : les ateliers pratiques de recherche d'emploi, CV et lettre de motivation et simulation d'entretiens. Nous organiserons un troisième café psycho, mettrons en place le 2e cycle de conférences et tenterons de mettre en place deux groupes d'intervision à Saint Nazaire et Angers afin d'étendre notre action sur la Région. Un courrier sera envoyé à la mairie de Saint-Nazaire car se pose le problème de la Coordination PDL dont le bureau est à Nantes et non à Saint-Nazaire, ceci impliquant un problème pour la mairie puisque l'association n'a pas son bureau dans la ville de l'activité.

Nous allons rencontrer l'ARS, Nantes Métropole et la CUMP (Cellule d'Urgence médico-psychologique) pour proposer une liste de nos adhérents susceptibles d'intervenir en cas de catastrophe. Nous nous mettrons en lien avec le siège de la FFPP pour diffuser notre liste.

Nous avons manifesté notre collaboration avec les associations étudiantes de l'université telles que Psych'invest, Apné et Psy'Cli Nantes pour des activités en commun.

Nous sommes ouverts aux différentes structures ou réseau de la région comme le réseau Care.

Nous développons du mieux possible la certification Europsy dans notre région. Un groupe va être mis en place en ce début d'année 2016 à l'initiative de l'ancienne secrétaire du bureau et webmaster, Céline BROQUET.

Cécile BAPST représente le CoFraDec afin de promouvoir la certification Europsy à destination de psychologues détenteurs du titre. Celle-ci, référée à des standards européens,permet de valoriser la qualité de la formation initiale, par l'engagement à une réflexion sur la pratique via une année d'exercice professionnel supervisée. Il s'agit donc d'une démarche de formation continue afin de maintenir et d'approfondir les connaissances théorico-pratiques, de confirmer l'engagement à respecter le code de déontologie des psychologues et le métacode européen.

Retrouvez l'actualité des coordinations régionales de la FFPP sur le portail de la Fédération
www.ffpp.net ou www.psychologues-psychologie.net
Rubrique Régions

cncdp

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE
DE DEONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES

Journée d'étude déontologie

PARIS, 19 NOV. 2016

COMMANDE DEMANDE CONSENTEMENT

- Questions déontologiques -

Recevoir une commande institutionnelle, répondre à des demandes de plus en plus variées dans des lieux diversifiés, créer un cadre d'intervention respectant les aspects déontologiques, prendre le temps de l'expliciter à l'usager pour obtenir son consentement, tel est le défi sans cesse renouvelé auquel le psychologue est confronté chaque jour dans sa pratique professionnelle.

Face à l'évolution des demandes institutionnelles et à la diversification des missions, nous proposons aux psychologues une journée de réflexions et d'échanges sur la notion de consentement. Au-delà des aspects juridiques qui feront l'objet d'une intervention spécifique, nous mettrons l'accent sur la nécessaire construction d'un cadre de travail en accord avec notre code de déontologie et ce, quels que soient les personnes que nous recevons et notre lieu d'exercice (champs médico-social, sanitaire, juridique et carcéral, éducatif, de l'entreprise, des nouvelles technologies...). Cette journée sera une nouvelle occasion de débattre au cours de tables rondes, d'analyser et construire ensemble une réflexion en particulier au regard des avis rendus par la Commission.

Programme complet, informations pratiques, inscriptions

WWW.CNCDP.FR

Tarifs : Public : 99 euros - Adhérents FFPP : 49 euros - Étudiants : 29 euros

contact@cncdp.fr

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

université Paris Ouest Nanterre La Défense

ASSOCIATION

ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS EN PSYCHOLOGIE DES UNIVERSITÉS

aepu.secretariat@gmail.com
www.aepu.fr

L'AEPU offre un espace de réflexion et de travail pour ses adhérents. Cette mission technique est réalisée à travers plusieurs commissions internes : la commission licence, la commission pédagogique-VAE, la commission recherche, la commission déontologie. Nous avons réalisé et actualisons des outils importants : Annuaire des enseignants-chercheurs en psychologie, Panorama National de la Recherche Universitaire en Psychologie (2012), Panorama National des Masters 2 en Psychologie (actualisation annuelle), référentiel VAE pour la Licence de Psychologie (avec la FFPP, le SNP et la SFP) et référentiel pour le Master.

L'AEPU remplit une mission politique et représentative de la voix de ses adhérents. Présent dans les instances nationales (FFPP, GiRéDéP) et internationales (EFPA, Europsy), sollicitée par le ministère, notre association constitue un levier fondamental pour défendre l'enseignement et la recherche en psychologie à l'université. À l'heure de l'autonomie des universités et de la diversification des masters de psychologie dans la nouvelle nomenclature, elle constitue le seul lieu permettant de rassembler nos voix, nos expertises et nos convictions pour maintenir la spécificité et faire progresser la qualité de la formation en psychologie. L'AEPU est militante, elle élabore collectivement des positions qu'elle défend par des communiqués et des actions, à tous les niveaux qui lui semblent utiles. Dernier exemple en date, la régulation des flux en master sur laquelle l'AEPU s'est positionnée pour la sélection à l'entrée en master 1.

L'AEPU est aussi, et peut-être surtout, un lieu d'échanges et de communication entre ses adhérents. Au travers de journées d'études, d'Assemblées générales, mais également de son site internet (www.aepu.fr) et des différents documents qu'elle diffuse à ses adhérents, l'AEPU favorise les échanges et permet de mettre en commun des expériences, de confronter des opinions, de mieux faire circuler les informations entre les enseignants-chercheurs. Elle centralise et diffuse de nombreuses nouvelles communiquées par les collègues adhérents.

Les débats à venir vous concernent : éthique de la recherche et loi Jardé, futur statut des psychologues de l'éducation nationale, élaboration des maquettes quinquennales, régulation des flux en master, contingentement des étudiants en licence 1, doctorat professionnel…

Rejoignez-nous et venez participer aux discussions !

Jérôme Clerc, président, Université de Lille 3
Marianne Jover, secrétaire, Université d'Aix-Marseille
Youssef Tazouti, trésorier, Université de Lorraine

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

JOURNÉE D'ÉCHANGES PÉDAGOGIQUES UNIVERSITAIRES

L'USAGE DU NUMÉRIQUE DANS LES ENSEIGNEMENTS DE PSYCHOLOGIE À L'UNIVERSITÉ NANCY, 10 JUIN 2016

L'AEPU vous propose le 10 juin 2016 à Nancy une Journée d'Échanges Pédagogiques Universitaires sur le thème de l'usage du numérique dans les enseignements de psychologie à l'université.

L'enseignement supérieur est actuellement dans une période de mutation : il accueille de nouveaux publics, la production et l'accès aux savoirs changent, et de nouvelles formes d'apprentissage ainsi que de nouveaux modes d'enseignement voient le jour. Le rôle du numérique dans les enseignements est aujourd'hui incontestable, mais la profusion d'outils rend leur compréhension parfois malaisée et leur utilisation complexe. L'objectif de la journée est d'offrir un espace d'échanges et de réflexions autour de conférences plénières et de débats (cf. programme ci-dessous).

L'inscription est gratuite pour les adhérents AEPU, et de 50 euros déductible de la cotisation 2016 pour les nouveaux adhérents. Le repas de midi est offert. Retrouverez toutes informations utiles pour nous rejoindre sur le site **www.aepu.fr**.

L'Assemblée Générale de l'AEPU se tiendra au même endroit le lendemain samedi 11 juin 2016.

Très cordialement,

Jérôme Clerc, Président de l'AEPU
Marianne Jover, Secrétaire de l'AEPU
Youssef Tazouti, Trésorier de l'AEPU

Demande d'informations : jepu.aepu.2016@gmail.com
http://aepu.fr/index.php/22-association/actus-aepu/123-journee-d-echanges-pedagogiques-universitaires-10-juin-2016

Programme

8h30–9h : Accueil des participants
9h-9h30 : Présentation de la journée par le bureau de l'AEPU
9h30-10h30 : Enseigner à distance, une illustration avec un dispositif d'initiation à la recherche en L3.
Jean-Marc Meunier, MCF à Paris 8 et Institut d'Enseignement à Distance, Vice-président numérique de l'Université Paris 8.
10h30-11h : Pause-café
11h-11h45 : Un MOOC d'introduction à la psychologie comme outil d'aide à l'orientation.
Ophélie Carreras, MCF en Psychologie Cognitive à l'UT2J, responsable du diplôme de Licence - Université de Toulouse.
11h45-12h30 : Débat avec la salle.
12h30-14h : Pause déjeuner
14h-15h : Le concept de formation hybride.
Nathalie Deschryver, Docteure en Sciences de l'Éducation. Université de Genève.
15h-15h30 : Stocker, échanger et faire circuler des cours et des notes de cours à l'ère du numérique.
Véronique Temperville, Dr en sciences de l'Infocom, Université de Lille3.
15h30–16h : Débat avec la salle.
16h–16h30 : Pause-café
16h15-17h : Dispositifs numériques et innovations pédagogiques, quelques exemples d'application en SHS.
Marie Chagnoux MCF en Sciences de l'information et de la communication. Chargée de missions c2i - UFR SHS. Université de Lorraine.
Samuel Nowakowski MCF-HDR Sciences de l'information et de la communication - chargé de mission TICE UFR SHS Nancy. Université de Lorraine.
17h-17h 30 : Synthèse de la journée.
17h30 : Clôture de la journée.
Pot de l' amitié

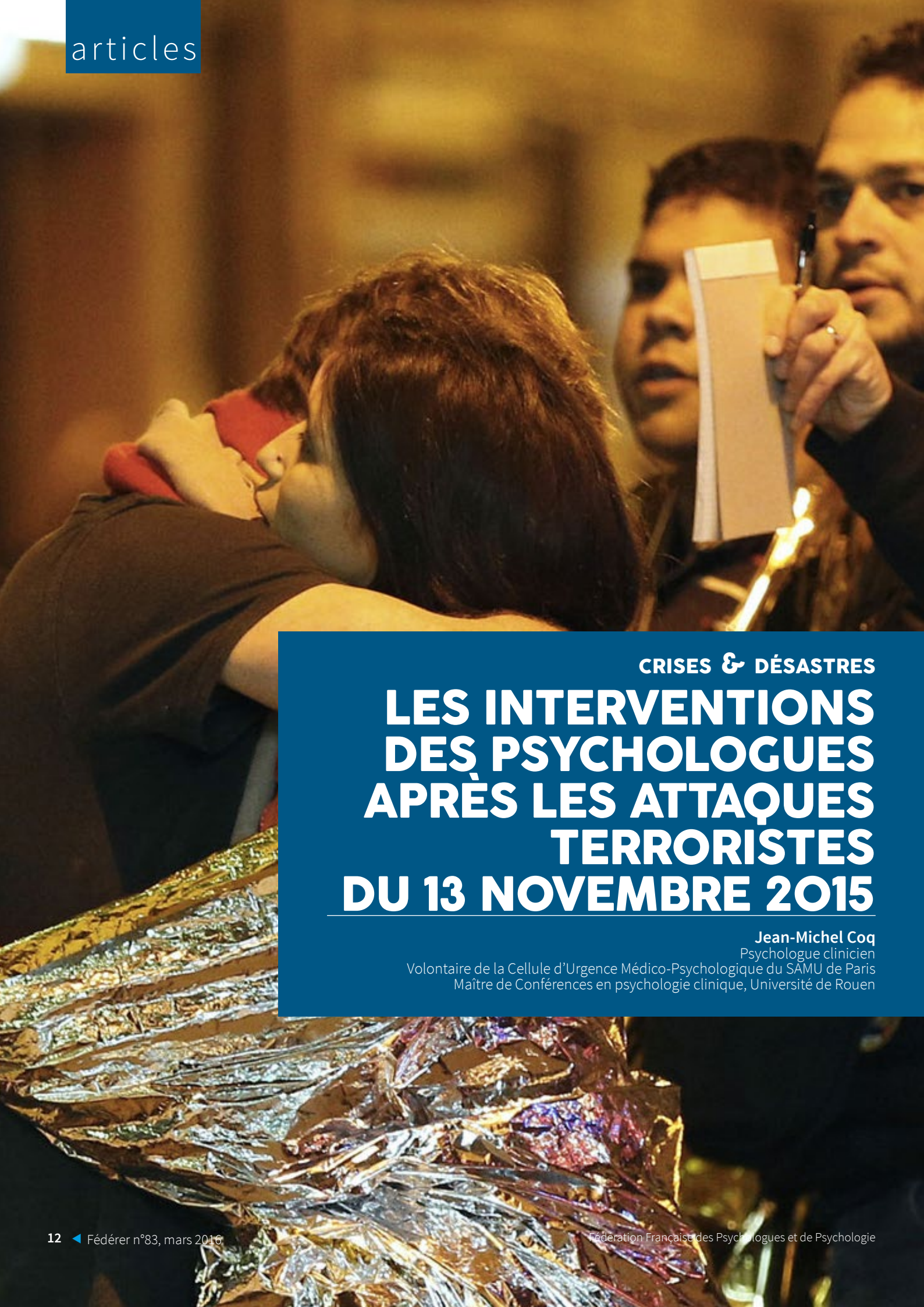

CRISES & DÉSASTRES

LES INTERVENTIONS DES PSYCHOLOGUES APRÈS LES ATTAQUES TERRORISTES DU 13 NOVEMBRE 2015

Jean-Michel Coq
Psychologue clinicien
Volontaire de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique du SAMU de Paris
Maître de Conférences en psychologie clinique, Université de Rouen

PRÉSENTS TOUT DE SUITE

Dès la nuit du 13 au 14 novembre, les psychologues des cellules d'Urgence Médico-Psychologiques rattachées aux SAMU, venant de nombreuses régions de France, sont intervenus aux côtés des psychiatres et infirmiers auprès des victimes des attaques terroristes, tant à l'Hôtel Dieu que dans les Mairies des X^{e} et XI^{e} arrondissements de Paris. Ces psychologues sont spécialisés dans la prise en charge des personnes exposées à des événements violents à potentialité traumatique. Ils exercent pour la majorité d'entre eux dans la fonction publique hospitalière, ils se sont formés à travers des séminaires réguliers et des exercices de simulation de catastrophe. Certains ont complété cette formation par un Diplôme Universitaire portant sur le psycho traumatisme ou la victimologie. Ils ont un poste à mi-temps sur des cellules régionales ou sur certaines cellules départementales ; ils y assurent une fonction clinique mais aussi une mission de coordination et de formation. À leurs côtés intervient un pôle de psychologues volontaires, détachés temporairement de leur hôpital d'appartenance, plus rarement quelques-uns interviennent par ailleurs dans le secteur médico-social ou ont une activité libérale. À côté, des personnels des Cellules d'Urgence Médico-Psychologiques sont aussi intervenus dès la mise en place du dispositif de soutien psychologique, des psychologues de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et de l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE).

UNE ACTIVITÉ SOUTENUE SUR QUINZE JOURS ET AU-DELÀ

Durant les deux semaines qui ont suivi les attaques, les psychologues des Cellules d'Urgence Médico-Psychologiques ont maintenu leurs interventions dans les Mairies des Xème et XIème arrondissements, en lien avec les psychologues de la ville de Paris. Ceux assurant des consultations hospitalières spécialisées en psycho traumatologie ont aussi été particulièrement mobilisés. De même, nos collègues des associations d'aide aux victimes sont intervenus auprès des rescapés et des familles de victimes de ces attentats terroristes, en particulier à l'Institut Médico-légal de Paris. Les psychologues des Forces Armées, ceux du ministère de l'Intérieur, des associations de secouristes et des cellules d'Urgence Médico-psychologique ont aussi rejoint les personnels présents sur le terrain le 13 novembre.

Le 16 février, lors du concert à l'Olympia des Eagles of Death Metal, les psychologues de l'Institut d'Aide aux Victimes et Médiation (INAVEM) et

Jesse Hughes, chanteur du groupe Eagles of Death Metal au début du concert à l'Olympia le 16 février 2016 à Paris (afp / J. Saget)

des Cellules d'Urgence Médico-Psychologiques ont été largement présents aux côtés des autres professionnels afin d'assurer un accueil, une écoute et un soutien aux personnes victimes présentes au concert.

Les 4 et 5 mars, les psychologues ont là encore été très mobilisés pour assurer l'accompagnement des familles endeuillées et des personnes présentes le 13 novembre lorsqu'elles souhaitaient voir ou revoir la salle du Bataclan et s'y recueillir avant les travaux qui vont y être réalisés.

OUTILS ET TECHNIQUES

Les interventions immédiates se mettent en place dans les premières heures qui suivent l'attentat : appelées defusing, elles visent à désamorcer les effets du stress et de l'angoisse et à prévenir ou limiter l'installation d'un état psycho traumatique chronique.

Le soin psychologique immédiat est un temps d'accueil et d'étayage, il consiste à aider les rescapés à réordonner et réorganiser leur parole, en tentant ainsi de limiter les effets de désorganisation psychique générés par l'exposition aux attaques terroristes.

Les interventions post-immédiates se mettent en place dans les jours qui suivent l'événement. Elles consistent en un debriefing psychologique qui désigne une technique groupale, initialement destinée aux sauveteurs (Mitchell, 1983) mais dont le champ s'est ensuite élargi aux victimes. Une approche francophone du débriefing psychologique collectif prenant en compte la subjectivité de la personne s'est développée en France et en Belgique, elle consiste en la reprise minutieuse des faits, mais surtout des émotions et des pensées qui y sont attachées. Sa forme collective s'adresse à un groupe déjà constitué et dont les membres ont vécu ensemble l'événement, elle vise au rétablissement de leurs liens identificatoires. Le débriefing peut aussi être individuel, l'événement peut alors être resitué dans l'histoire de la personne.

À côté de ces techniques, d'autres approches spécifiques se sont développées pour la prise en charge des personnes soumises à des événements violents comme la pleine conscience, l'hypnose ou l'EMDR. Elles ne peuvent, comme tous dispositifs de soins, n'être mises en place qu'après avoir établi un tableau clinique précis de la personne (symptômes, antécédents psycho traumatiques, attentes des personnes). Elles comportent toutes des indications précises, ce qui fait qu'elles ne peuvent être appliquées tous azimuts.

DE NOMBREUSES PROPOSITIONS DE MISES À DISPOSITION

Si quelques psychologues, ou personnes se présentant comme tel, se sont montrés peu respectueux de la déontologie et de l'éthique, en voulant capter vers eux des victimes, l'immense majorité des collègues s'est mobilisée immédiatement, n'hésitant pas à se rendre disponible durant les deux week-ends qui ont suivi les attaques terroristes.

Pas moins d'une cinquantaine de propositions de psychologues libéraux ont été faites à la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique du SAMU de Paris, pour participer à la prise en charge des personnes exposées aux attaques. Ces propositions spontanées et généreuses ont cependant dû être déclinées, la coordination et la cohérence des soins psychiques en direction des victimes et de leurs familles impliquant l'intégration des psychologues dans les dispositifs de soin et d'accompagnement psychologique en amont de l'événement.

L'APPORT DES PSYCHOLOGUES DANS LA PRISE EN CHARGE DES RESCAPÉS

Les psychologues sont des acteurs incontournables de la prise en charge immédiate, à moyen et long terme, des personnes exposées aux attentats terroristes, de même que des familles endeuillées suite à ces événements. La connaissance de la clinique et de la pathologie psycho traumatique, celle des processus psychiques mis en jeu lors de la confrontation à un événement violent placent les psychologues parmi les professionnels qui sont en première ligne dans les dispositifs de soins et d'accompagnement mis en place par le service public ou le secteur associatif.

De plus, l'expérience que nous avons, pour beaucoup d'entre nous, de la pratique du travail avec les groupes constitue un apport essentiel dans la prise en charge des victimes et de leur famille.

Les psychologues formés à la psychothérapie sont, par ailleurs, à même de poursuivre un travail plus conséquent pour les victimes évoluant vers un syndrome psycho traumatique.

Référence bibliographique :
MITCHELL, J.T. (1983). When disaster strikes : the critical incident stress debriefing process. Journal of Emergency Medical Services, 8 (1), 36-39.

Pour aller plus loin : interventions des psychologues & terrorisme

Retrouvez, sur le site de la FFPP, **notre dossier publié à la suite des attentats de Paris du 13 novembre 2015**. Nous vous proposons une série de 4 documents ressources : lieux d'écoute et de soutien officiels, la question du traumatisme psychique, une base documentaire et l'ensemble des soutiens adressés à la FFPP.

Portail : http://ffpp.net
ou http://psychologues-psychologie.net

Menu Ressources > Dossiers > Attentats du 13/11/2015

Lien direct :
http://ffpp.net/index.php?option=com_content&view=article&id=262&Itemid=427

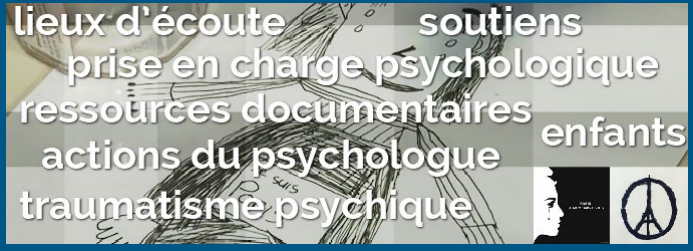

Le Journal des Psychologues propose 2 articles de **Dominique Szepielak**, chargé de mission « Crises & Désastres » de la FFPP, dans son **numéro 334 de février 2016** :

Dominique SZEPIELAK, Laurent MARTIN, « Terroristes en situation de traumatisme », *Le Journal des psychologues*, n° 334, février 2016.
Les attentats de janvier et du 13 novembre 2015 ont impacté profondément l'ensemble de la population française et suscité terreur, sentiment d'insécurité et d'incompréhension face à cette violence terroriste menée par quelques individus, mais au nom d'un collectif déterminé à détruire notre modèle de société. Au-delà de l'horreur, quel regard peut-on porter sur le parcours de ces hommes radicalisés et leur bascule dans les passages à l'acte terroristes ? Quels sont les mécanismes à l'œuvre et les idéologies portées ? Quels enseignements l'Europe et l'Occident peuvent en tirer pour mettre en place des stratégies préventives et de lutte efficaces ?

Stéphane LACOMBE , Dominique SZEPIELAK, « L'Europe se forge de nouveaux outils contre le terrorisme », *Le Journal des psychologues*, n° 334, février 2016.
Article revenant sur le phénomène de terrorisme, ses origines mythologiques et les moyens de lutte.

PRATIQUES

LES MISSIONS DU PSYCHOLOGUE EN SITUATION DE CRISE

Marie-Thérèse Neuilly
Psychosociologue
Consultante en gestion de crise

La psychologie, comme d'autres Sciences Humaines et Sociales, est amenée à intervenir dans des contextes troublés, à la demande d'individus déstabilisés, en souffrance, en situation de crise. La crise est associée aux notions d'incertitude, de vulnérabilité, de rupture, de chaos.

On peut prendre à titre d'exemple en France les effets des catastrophes naturelles comme Xynthia (2010), technologiques (Toulouse, 2001) ou sociales (attentats) sur les populations qui ont été affectées. Dans ces situations de crise et de post-crise, une importante demande de prise en charge psychologique s'est exprimée.

L'accompagnement des victimes de catastrophes s'appuie sur la notion de traumatisme psychologique telle qu'elle a pu se dégager dans les travaux de la psychiatrie et de la psychologie des 19° et 20° siècles, traitant des situations de guerres, de désastres ou de troubles sociaux. Comme il existe une médecine de guerre, une médecine de catastrophe, des psychologues, toutes spécialités confondues, interviennent sur le terrain de l'urgence collective, pour une prise en charge des victimes d'ordre psychique.

C'est par rapport aux concepts de traumatisme psychique, de stress, de stress post traumatique, dont les symptômes sont repérés à partir du DSM III[1] (1980) que des thérapies psychologiques sont élaborées et que la recherche thérapeutique propose une pharmacopée diffusée par la psychiatrie et la médecine générale.

Les attentats de 2015 réactivent ce questionnement : que peut-on attendre de la psychologie dans les situations d'urgence et dans leur prévention, quels sont les nouveaux dispositifs d'intervention, quelles sont les missions des psychologues dans les crises sociales ?

Les commanditaires qui vont demander la présence de psychologues en situation de crise post catastrophe peuvent venir d'horizons très différents : le politique, qu'il soit local ou national, les organisations humanitaires, les organisations internationales…

Dans le cadre de l'urgence, le travail du psychologue sera fonction des nouvelles demandes : soutien psychologique d'individus nombreux (éventuellement regroupés dans des lieux collectifs parfois peu aménagés), ou après des événements violents comme des attentats ou des catastrophes naturelles ou technologiques, diagnostic de situations pour évaluer les besoins d'une population ou de certaines de ses composantes, construction de programmes, d'outils d'évaluation (tests…), formation d'intervenants locaux, élaboration de programmes de prévention…

Ces interventions montrent une certaine distance avec le corpus universitaire existant dans les diverses spécialités conduisant aux métiers de psychologue, lequel doit faire preuve d'adaptabilité et ouvrir de nouveaux axes pour se former à intervenir sur des terrains bouleversés, éventuellement dangereux.

On peut prendre pour exemple de ces nouvelles pratiques professionnelles la création des Cellules d'Urgence Médico Psychologique (CUMP) en 1995 après les attentats dans le Métro parisien. On en trouve la définition et l'utilité sur le site du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes[2].

> *« Le dispositif d'urgence médico-psychologique a été constitué dans les suites de l'attentat du 25 juillet 1995 de la station RER Saint-Michel, afin d'assurer la prise en charge des victimes confrontées à un événement psycho-traumatisant. En effet, les catastrophes occasionnent non seulement des blessures physiques, mais aussi des blessures psychiques individuelles ou collectives, immédiates ou différées, aiguës ou chroniques. Ces victimes nécessitent des soins d'urgence au même titre que les blessés physiques... »*

Ce dispositif précise les attentes par rapport aux professionnels qui se portent volontaires, et définit des modes de fonctionnement qui rattachent les CUMP aux domaines hospitalier et de l'urgence.

À côté de ces organisations que gère le secteur médico psychologique, la société civile a développé dans le registre associatif une aide aux victimes. Ainsi la Croix Rouge assure un soutien psychologique depuis des décennies, en particulier dans les pays du nord, après des accidents ou catastrophes, et a précisé ses modes opératoires et les formations afférentes. Les associations en France qui aident la population dans les situations d'urgence forment leurs secouristes aux premiers secours psychologiques afin d'assurer un soutien à des personnes traumatisées par un événement dommageable. Les recours des associatifs aux psychologues sont fréquents, mais là il s'agit d'une interface qui ne va pas de soi, car les langages sont différents ainsi que les positionnements sociaux.

Les psychologues se sont regroupés à l'instar des médecins, en associations de volontaires prêts à aller intervenir sur des sites de conflits ou de désastres : « psychologues du monde », « psychologues sans frontières »… Les organisations internationales recrutent aussi des psychologues pour leurs différents programmes, selon des procédures un peu différentes de celles du contrat, avec des « Termes de Référence » qui précisent l'objet de la mission, les règles et modes opératoires à respecter.

Le wagon du RER B dévasté par l'explosion d'une bombe à la station Saint-Michel, le 26 juillet 1995.

Pour répondre à la question des nouvelles compétences à acquérir pour affronter les situations d'urgence ou de crise, on peut noter que les transferts d'expérience entre les situations extrêmes ou dégradées que l'on rencontre dans la crise ou la post-crise ont des points communs avec celles auxquelles sont confrontés les psychologues qui travaillent avec les populations vulnérables sur le territoire, qu'il s'agisse de sans-abris, de réfugiés, de prisonniers…

Après les attentats de janvier 2015, une demande du politique émerge. Une des réponses en matière de prévention consite en un renforcement des programmes de dé-radicalisation en particulier en ce qui concerne les jeunes, avec un recrutement d'intervenants sociaux, de psychologues et de référents citoyenneté. Pour mener à bien ce programme, des formations sont dispensées dans le cadre des actions du Ministère de la justice.

Pour répondre à ces nouvelles missions, le psychologue chargé de la prévention de la radicalisation est amené à se poser des questions sur le politique et le terrorisme, les croyances, les sectes, la radicalisation, l'influence, la déviance et la norme, la haine et la violence, l'emprise mentale…

Dans des milieux complexes et instables, les crises peuvent s'inscrire dans l'histoire, dans les idéologies. Leurs traitements, ainsi que leur prévention, vont devoir s'appuyer sur un corpus de connaissances culturelles, géopolitiques, sociologiques et psychologiques, et sur une réflexion quant au positionnement éthique de l'action.

(1) Le DSM-Manuel Diagnostique et statistique des troubles mentaux. Publié en 1952, avec une liste de moins de cent pathologies (d'inspiration freudienne, comme la deuxième édition en 1968). Ce manuel diagnostique et statistique a évolué vers une approche de plus en plus catégorielle des maladies mentales. Le langage DSM est passé dans le grand public avec la banalisation de termes comme «TOC» (troubles obsessionnels compulsifs) ou encore «phobie sociale»... DSM III 1980- DSM IV 1997-297 pathologies- DSM V 2013- Un débat depuis 2011- Edité par L'APA (Association Psychiatrique Américaine).

(2) Mise à jour du 04.01.16

PLUS D'AVENIR POUR LES CRAYONS À PAPIER ?

Sophie Foucher et Sophie Bereny
Psychologues, membres du bureau FFPP PACA

« Il était une fois, il y a bien longtemps, des enfants qui utilisaient des crayons pour écrire leur nom... ». Voilà comment pourraient commencer les prochains contes pour nos chérubins si le chemin, emprunté par certains États concernant l'apprentissage de l'écriture, est poursuivi, voire imité. En effet, 45 états des États-Unis, ainsi que la Finlande ont déjà adopté la seule écriture scripte ou « bâton », délaissant définitivement l'écriture cursive ou « attachée » et privilégiant l'utilisation de matériel informatique. Pour quelles raisons ? L'écriture manuelle est trop contraignante, trop compliquée à apprendre. Mais il ne peut s'agir que d'une nouvelle lubie américaine, la Finlande fait exception, jamais les autres pays ne succomberont à cet abandon... ? Non, pas si sûr... En France, en août 2013, les professeurs des écoles reçoivent de nouvelles directives concernant la forme des lettres et les nouvelles normes à enseigner aux enfants. Au revoir les boucles sur les majuscules, fini les « petites pattes » qui soutiennent les c, les a et autres en début de mots... Bref, une manière douce de transformer notre écriture cursive classique en écriture scripte, et peut-être un jour oublier ce qu'étaient les crayons et les cahiers au profit des ordinateurs et des tablettes.

Et avant même d'imaginer les conséquences psychologiques et psychomotrices de cette évolution, interrogeons-nous sur la mise en place de ce « progrès ». La liste des fournitures scolaires pour la rentrée se trouverait bien simplifiée : une tablette ou un ordinateur, de préférence de la marque « Samplle », équipé des logiciels Y Z... Alors, la France devra revoir le montant de sa prime pour la rentrée scolaire, car qui pourra supporter le coût de l'équipement de chaque élève ? D'autant qu'il ne s'agit pas d'un investissement à long terme, compte tenu de la vitesse à laquelle le matériel informatique devient obsolète. Sans parler de toutes les difficultés qui peuvent être rencontrées en cours d'utilisation et pour lesquelles une maintenance est nécessaire. Les gouvernements qui choisissent cette voie feraient-ils l'objet d'une pression des lobbies informatiques ?

Si ce choix n'avait que pour conséquences des considérations matérielles, les inquiétudes seraient moins grandes. Mais penser un instant que l'utilisation unique du matériel informatique pourrait exister, aux dépens d'un apprentissage de l'écriture cursive interroge bien d'autres aspects.

Tout d'abord, en référence au débat d'il y a quelques années entre la méthode globale et la méthode syllabique, la suppression de l'écriture cursive pourrait être le foyer d'une nouvelle polémique : le manuel versus l'informatique. Pour quelles raisons devrait-on systématiquement opposer des moyens différents au lieu de les associer ? Les professionnels qui accompagnent des enfants présentant des troubles des apprentissages comme la dysgraphie peuvent s'appuyer sur le matériel informatique pour compenser cette difficulté en classe. Pour autant, il ne s'agit pas d'abandonner de manière définitive toute activité graphique. Il est possible d'imaginer un double apprentissage, adapté au développement de l'enfant et à ses capacités propres. Finalement, préconiser l'apprentissage du clavier pour tous les élèves en lieu et place de celui de l'écriture cursive ne serait-il pas une manière détournée d'éviter d'analyser de manière plus pertinente les difficultés rencontrées à la fois par les professeurs et les élèves au moment des apprentissages ? Est-ce que ce sont les moyens qui doivent être remis en question (crayon vs ordinateur) ou les méthodes (volonté d'un apprentissage individualisé, mais classes surchargées, rigidité du programme scolaire en fonction de l'âge de l'enfant...) ? D'autant que l'apprentissage du clavier peut s'avérer extrêmement coûteux pour certains enfants, au même titre que celui de l'écriture cursive. Nombre de professionnels souhaiteraient que les enfants soient au centre des débats lorsqu'il s'agit de parler d'école et que son développement cognitif et psychomoteur soit

Illustration de l'article : *De la craie à l'écran, 6 mois dans une classe immersive*, site Microsoft.com. Webdocumentaire réalisé à la suite d'une expérimentation d'intégration du numérique et de la pédagogie connectée, de janvier à juin 2013, auprès des élèves de CE1-CM2 de l'école des Chartreux d'Issy-les-Moulineaux.
Lien : https://www.microsoft.com/france/education/delacraiealecran/

pris en compte. Mais cela nécessiterait de transformer les fondements du système éducatif français et de pouvoir proposer une pédagogie innovante plutôt que de démultiplier les moyens.

À défaut, il serait tout à fait possible de pouvoir étudier les effets de la suppression de l'écriture cursive aux USA et en Finlande, avant d'adopter ce modèle. Les neuroscientifiques, les psychologues, les orthophonistes, les ergothérapeutes, les psychomotriciens, entre autres, pourraient collaborer avec les enseignants et prendre le temps de réfléchir, d'analyser, de comparer les moyens et les méthodes utilisés. Ainsi, des recherches pourraient être menées dans différents champs.

Par exemple, il serait intéressant de connaître l'impact de l'apprentissage de l'écriture cursive ou de l'écriture clavier sur le développement cognitif des enfants. La répétition d'un geste graphique (les lignes d'écriture) équivaut-elle à un entraînement de dactylographie ? Est-ce que ce sont les mêmes zones du cerveau qui sont stimulées ? Il est possible aussi de se questionner sur le développement du sens de l'observation lorsqu'un modèle doit être copié de manière fidèle, mais aussi sur la capacité d'attention, et la finesse de la motricité.

En outre, les arguments plaidant en faveur de l'utilisation d'un ordinateur mettent en avant la facilité d'apprentissage. Il semblerait donc que tout obstacle devienne rédhibitoire. Les enfants ne devant plus être confrontés à la difficulté, l'apprentissage doit être efficient rapidement et il acquiert ainsi le statut de bien de consommation : c'est un objet utile, pratique, facilement assimilable pour pouvoir vite passer à autre chose. Pourtant, l'apprentissage de la patience, de la lenteur et de l'ennui, paraît indispensable pour assimiler une nouvelle information, intérioriser et s'approprier un savoir ou un savoir-faire. Cette course à l'efficacité et à l'absence de vide pourrait conduire à enchaîner de nombreuses activités, limitant les temps d'attention, comme pourrait le faire un enfant hyperactif.

Et puis, c'est oublier ce que l'écriture cursive représente. Écrire avec un crayon ou un stylo, c'est bien plus que mettre le moteur en route. C'est un acte sensoriel : qui n'a jamais mâchouillé un bout de crayon et ressenti ce goût un peu boisé, senti l'odeur d'un cahier neuf, observé sa nouvelle écriture, ou encore apprécié le son feutré d'un stylo qui glisse tout seul sur la feuille. Et que dire du toucher : gribouiller sur une feuille, faire tourner le stylo autour de ses doigts, sentir l'outil sur plusieurs parties de sa main (même si nous vous accordons que nous avons tous connu la crampe de l'écrivain ou la callosité sur le majeur à force de copier les cours, et que cela pouvait être douloureux). Alors que l'ordinateur nous offre à peine une sensation sur le bout des doigts. Ajoutons à cela le plaisir de s'approprier une page blanche, de pouvoir la manipuler, la plier, la déchirer, la raturer, d'utiliser une gomme ou encore de laisser une trace identifiable, parfois indélébile. Et bien évidemment ces expériences sensorielles sont assimilées par chacun de manière différente et viennent certainement participer à la construction de notre personnalité, à notre relation avec les apprentissages.

En effet, à travers tous ces gestes, nous nous exprimons : chacun a une écriture propre qui lui ressemble. Chacun sera à même de reconnaître son écriture et par la même occasion d'accepter que nous sommes tous différents, d'identifier ces dissemblances et de pouvoir en jouer : en imitant les signatures, pour les plus filous d'entre nous, mais aussi en intégrant un processus créatif et en développant de nouvelles formes d'écriture (comme les tags ou les écritures stylisées pour l'art ou la publicité). Limiter l'écrit à une forme dactylographiée ne correspondrait-il pas à prendre le risque de voir disparaître notre capacité à reconnaître ces différences, à observer de manière fine ce qui nous entoure, à créer de nouveaux graphismes ?

Enfin, privilégier une écriture scripte ou dactylographiée à une écriture cursive ne pourrait-il pas marquer une perte de lien symbolique (les lettres ne sont plus attachées entre elles) et une coupure relationnelle. Si les enfants n'ont plus de trousse, de crayons, de stylos, le prêt n'existera plus : la conscience des besoins de ses camarades, l'attention portée aux affaires des copains, en d'autres termes prendre soin des autres ne pourront plus s'exercer au sein de la classe. Et le déclin de la correspondance épistolaire ne fera que s'accroître. Ne pourrions-nous pas alors émettre l'hypothèse que l'individualisme primera d'autant plus ?

Cet article ne reflète que nos interrogations, nos impressions. Notre plus grand souhait est d'avoir peut-être inspiré à certains d'entre vous le désir d'approfondir ces questionnements par le biais de recherches... Alors, à vos microscopes !

LES BRÈVES

FFPP

APPEL À CANDIDATURE PRÉSIDENCE FFPP

À tous nos collègues,

Le fonctionnement de la FFPP repose sur une organisation démocratique et la mandature du Bureau Fédéral se termine en Janvier 2017. Au sein de la FFPP, le Bureau Fédéral correspond à l'organe exécutif qui va décliner les orientations décidées en CAF. Il a un rôle central de coordination, de mise ne place et de suivi de l'ensemble des actions politiques de la FFPP.

Le poste de président de la FFPP, qui est membre du Bureau Fédéral, est pourvu à l'avance (cf Statuts de la FFPP) afin de permettre une transition entre le bureau précédent et la nouvelle équipe. Ce poste est donc ouvert et un appel à candidature est lancé à tout psychologue, membre FFPP, qui souhaiterait postuler.

Nous rappelons que, statutairement, la candidature peut être celle d'un praticien ou d'un enseignant-chercheur en psychologie mais peut aussi correspondre à une candidature de co-présidence. Ce poste est un poste militant.

Tous les renseignements concernant ce poste, statuts, missions, conditions de candidatures, sont à retrouver sur le portail de la FFPP :

http://www.ffpp.net ou http://psychologues-psychologie.net, rubrique La Fédération > La FFPP ?

COMMUNIQUÉ FFPP/AEPU

SÉLECTION POUR L'ACCÈS EN MASTER DE PSYCHOLOGIE

Suite aux recours au Tribunal Administratif introduits par de nombreux étudiants après refus d'admission en master 2, le Conseil d'État a été saisi. Il confirme le caractère illégal de la sélection, mais il rend l'avis suivant :

(2) (…) Aux termes de l'article L. 612-6 du même code : « L'admission dans les formations du deuxième cycle est ouverte à tous les titulaires des diplômes sanctionnant les études de premier cycle (…) / La liste limitative des formations dans lesquelles cette admission peut dépendre des capacités d'accueil des établissements et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat, est établie par décret après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (…) ».

3. Il résulte des dispositions citées ci-dessus que l'admission à une formation de deuxième cycle au terme de laquelle est délivré le grade de

master, en première comme en deuxième année, ne peut dépendre des capacités d'accueil d'un établissement ou être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier des candidats que si cette formation figure sur la liste qu'elles mentionnent.

La balle est donc dans le camp du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il doit prendre des dispositions nécessaires afin de rendre la sélection possible pour l'accès aux masters de psychologie pour l'ensemble de leurs mentions telles que précisées dans le cadre de la nomenclature des masters. La psychologie, en tant que profession réglementée, justifie une telle disposition. La FFPP/AEPU met en œuvre de façon immédiate les démarches nécessaires auprès du MESR pour la rédaction du décret ad-hoc dans les délais les plus rapides.

Documents complémentaires :

Communiqué FFPP/AEPU du 12 novembre 2015 :
http://ffpp.net/index.php?option=com_content&view=article&id=251

Courrier FFPP/AEPU du 11 février 2016 à Madame la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche et Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche :
http://ffpp.net/index.php?option=com_content&view=article&id=278

Pétition : près de 5500 signatures à ce jour ! Continuez à signer !
https://www.change.org/p/minist%C3%A8re-de-l-%C3%A9ducation-nationale-de-l-enseignement-sup%C3%A9rieur-et-de-la-recherche-l-acc%C3%A8s-en-master-de-psychologie-l-impasse-ou-la-r%C3%A9gulation-une-s%C3%A9lection-n%C3%A9cessaire

Texte complet de la décision du Conseil d'État.
http://www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Decisions/Selection-des-decisions-faisant-l-objet-d-une-communication-particuliere/CE-10-fevrier-2016-Mme-D-M.-A

COMMUNIQUÉ FFPP

SÉLECTION EN MASTER : OÙ EN SOMMES-NOUS ? (23/03/2016)

Benoît Schneider
Président de la FFPP

Depuis l'avis rendu par le Conseil d'État le 10 février déclarant illégale la sélection en master, la situation est confuse. Le ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, et le secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et la recherche, Thierry Mandon, ont annoncé la publication d'un prochain décret précisant une liste de masters sélectifs.

Nous avons recueilli un certain nombre d'informations sur les possibles mais la prudence est de mise.

Les présidents d'université devaient faire remonter au Ministère pour le 14 mars dernier une liste réduite de masters sélectifs, légalisés par décret en avril. Mais il s'agirait d'un premier décret, valable pour la rentrée prochaine, susceptible de modifications par la suite. Les objectifs immédiats seraient de parer au feu, en gros, éviter les retours contentieux connus lors de la rentrée 2015-2016.

Ce décret autoriserait la sélection entre M1 et M2 dans quelques disciplines (la Psychologie très certainement), ou sous-disciplines (du Droit par exemple). Une voie d'entrée pour le choix porterait sur les professions réglementées et la psychologie est bien perçue comme une discipline qu'il faut traiter de façon spécifique. Nous sommes intervenus de nombreuses fois en ce sens tant auprès du MESR que de la commission pédagogique de la Conférence des Présidents d'Université.

La question de la sélection à l'entrée de M1 ne serait pas annulée, mais reportée à la parution d'un décret ultérieur, après concertation plus approfondie.

Bien évidemment la situation ne peut être que floue. Les positions au sein du Ministère seraient partagées : la volonté d'autoriser la sélection existe, mais l'hypothèse de ne pas l'autoriser du tout cette année en assumant le risque de nouveaux recours aurait aussi été évoquée…

Nous proposions avec la pétition lancée à l'automne la perspective d'un mouvement plus soutenu de la part des responsables de master : la démarche n'a pas été suffisamment suivie malgré le très grand nombre de répondants signataires, mais nous pourrions connaître des lendemains qui déchantent.

Par ailleurs, autoriser la sélection entre M1 et M2 cette année ne garantit en rien une évolution ultérieure vers la sélection à l'entrée de M1.

Il est enfin évident que la position du Ministère est de façon générale très sensible à la réactivité des syndicats étudiants, dont plusieurs cependant soutiennent, comme la FFPP et l'AEPU, le principe de la sélection entre L3 et M1. En plein débat sur la loi visant la modification du Code du travail et au risque perçu de résurgence de mouvements étudiants, il ne faut pas relâcher nos efforts car il y a toujours un risque que les réponses tardent…

NEUROPSYCHOLOGIE

PSYCHOLOGUE SPÉCIALISE EN NEUROPSYCHOLOGIE : ÉTAT DES LIEUX DE LA SPÉCIALITÉ

Pour l'OFPN, Sandrine Chicherie
Psychologue spécialisée en Neuropsychologie
Présidente de l'OFPN

Au cours des 6es Entretiens francophones de la Psychologie, Amélie PONCHEL et moi-même, respectivement secrétaire et présidente de l'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN), avons présenté un état des lieux de notre spécialité, basé sur les données issues de la commission Observatoire de l'OFPN. Les psychologues spécialisés en neuropsychologie, tout en revendiquant avant tout leur titre de psychologue et leur appartenance à ce corps professionnel, souhaitent également défendre leurs compétences et connaissances spécifiques dans le champ de la neuropsychologie.

Après un bref historique de la spécialité puis une définition de ce qu'est un psychologue spécialisé en neuropsychologie, nous avons tenté de réaliser un descriptif actuel de notre spécialité : combien, qui, quelles activités et où, quelle insertion professionnelle et avec quelles conditions de travail. Il n'existe pas de données officielles concernant les psychologues spécialisés en neuropsychologie. Nous nous sommes donc basées sur une estimation pour évaluer le nombre de diplômés, sur les données recueillies grâce à notre questionnaire d'adhésion (adhérents 2015) ainsi que sur une enquête que l'OFPN a mené en début d'année 2015 sur l'insertion professionnelle et les conditions de travail (plus de 600 réponses). Pour finir, nous avons souhaité nous tourner vers l'avenir et exposer des évolutions qui nous paraissent émerger au sein de notre spécialité en termes d'activité et de rassemblement.

ORGANISATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES SPÉCIALISÉS EN NEUROPSYCHOLOGIE

Ainsi nous constatons que nos collègues sont jeunes et de plus en plus nombreux sur le marché de l'emploi. Ils s'insèrent principalement dans des services hospitaliers et sont de plus en plus nombreux à s'installer en libéral. Ces professionnels connaissent des conditions de travail parfois difficiles, marquées par des emplois précaires, un manque de reconnaissance de leur statut et un manque de moyens, à l'instar de l'ensemble des psychologues et du monde de la santé en général. Toutefois, nous portons un regard optimiste vers l'avenir de cette spécialité, en plein développement et qui prouve son efficacité dans la prise en charge des patients.

Nous vous invitons à lire l'ensemble de notre présentation en téléchargeant la version rédigée accessible sur cette page :
http://ofpn.fr/representation-de-lofpn-aux-entretiens-francophones-de-la-psychologie-nancy-juin-2015/

ÉDUCATION NATIONALE

LETTRE OUVERTE À MADAME LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Une lettre ouverte à Madame la Ministre de l'Éducation nationale a été envoyée le 8 février 2016 par neuf organisations syndicales et associatives de psychologues des établissements scolaires.

Voici plus de 6 mois que les psychologues attendent la sortie des décrets d'application suite à la création du nouveau corps de psychologues de l'éducation (voir le n° 82 de *Fédérer*) Les organisations du « Groupe des neufs »[1] craignent à juste titre que le retard pris par le ministère ne rende partiellement ou totalement caduque cette réforme décisive car rien n'est plus fragile qu'un engagement inachevé (surtout s'il est attaqué !).

Nos organisations ont salué le 1er juillet 2015 votre annonce publique concernant la création du corps des psychologues de l'Éducation nationale, regroupant psychologues du premier degré, conseiller(e)s d'orientation psychologues et Directeur(trice)s de Centre d'Information et d'Orientation.

L'annonce de cette création correspond à une reconnaissance dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur de l'importance de la psychologie et des psychologues que nous représentons, et nous nous en félicitons.

Cette avancée est en totale cohérence avec les objectifs définis par la commission Enfance du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge et les conclusions des rapports[2] de M. De SINGLY et Mme WISNIAWEILL. et de M. DELAHAYE.

Lors du groupe de travail ministériel, un calendrier a été acté et prévoit une publication du décret au plus tard en juin 2016, de manière à pouvoir mettre en œuvre le nouveau concours de recrutement lors du premier semestre 2017.

C'est pourquoi, les informations délivrées récemment par vos services à propos d'un report de la date de publication du décret après l'aboutissement des négociations menées dans le cadre du « Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations », annoncées au plus tôt pour janvier 2017, ont plongé les personnels dans la plus vive inquiétude.

Alors que de nombreux postes sont actuellement vacants, le risque est d'aggraver la pénurie et de rendre impossible la prise en compte des besoins des enfants, des adolescents, des familles et des équipes éducatives.

Sachant que les obstacles ne sont pas d'ordre technique, nous nous interrogeons sur les raisons de ce report, nous ne comprenons pas les arguments avancés dans la mesure où l'ensemble des décrets statutaires des personnels de catégorie A devront tous être modifiés suite aux décisions qui seront prises pour les rémunérations, les carrières et l'évaluation des personnels.

Les psychologues de l'Éducation nationale attendent depuis plus de trente ans la reconnaissance pleine et entière de leur statut et de leurs missions de psychologue dans le système éducatif au bénéfice de la réussite de chaque élève.

Nous vous demandons donc, Madame la Ministre, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les délais initialement annoncés soient tenus permettant ainsi cette avancée historique que les personnels, les professionnels de l'enfance, de l'adolescence, avancée que les usagers attendent également , et dont l'Éducation nationale a besoin.

Nous vous assurons, Madame la Ministre, de nos salutations respectueuses.

Le 03 février 2016,

Les neuf organisations signataires

Contact : Sylvie AMICI, sylvie.amici@acopasso.org

(1) Groupe des neuf : SNP, SNES, SNUipp, UNSA, ACOP-F, AFPEN, FFPP, SFP, AEPU.

(2) « Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent », rapport de la commission enfance et adolescence rédigé par François de Singly et Vanessa Wisnia Weill (septembre 2015). « Grande pauvreté et réussite scolaire. Le choix de la solidarité pour la réussite de tous », par J.P. Delahaye, IGEN (mai 2015).

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

HOMMAGE

ROBERT ROE, ANCIEN PRÉSIDENT DE L'EFPA, NOUS A QUITTÉS

Roger Lécuyer

Robert ROE était professeur de psychologie du travail à l'Université de Maastrich. Je l'ai connu et j'ai travaillé avec lui d'abord quand nous étions membres du comité qui a mis en place EuroPsy, de 1999 à 2008, ensuite quand il est devenu Président de l'EFPA et que j'étais membre du comité exécutif de la Fédération Européenne, de 2007 à 2009. Concernant EuroPsy, et mise à part Ingrid LUNT qui pilotait le groupe, Robert a été le principal contributeur. Il n'arrivait jamais à une réunion sans avoir de nouvelles propositions pour faire avancer la réflexion. Dans les moments de tension, il défendait ses idées avec constance mais sans animosité, éventuellement prêt à changer d'avis si des arguments solides lui étaient présentés, mais jamais prêt à accepter un compromis boiteux.

En sa qualité de président de l'EFPA, il s'était fixé pour but de rendre la profession plus visible, et pour cela d'envoyer aux décideurs un message simple et clair sur cette profession complexe. Défenseur de l'idée de la diversité des compétences nécessaires au psychologue en fonction de son champ d'exercice, il mettait en avant la notion de santé, telle que la définit l'OMS et professait que tous les psychologues interviennent peu ou prou en matière de santé. Grâce à lui, les psychologues existent un peu plus auprès des instances de Bruxelles.

C'était un immense plaisir que de travailler avec Robert : il était très stimulant, très à l'écoute de ses collaborateurs, sachant conduire une discussion pour que les problèmes de fond soient abordés à fond, et sachant ensuite présenter aux présidents des associations nationales membres de l'EFPA ou à l'assemblée générale de la Fédération des synthèses fouillées, structurées, et très claires, qui faisaient le plus souvent l'admiration de tous. Très international comme tout bon Hollandais, Robert aimait beaucoup la France et n'hésitait pas à mettre à bout à bout quelques mots de notre langue pour une parole amicale ou un mot d'humour.

Travailler avec cet homme simple et intelligent fut un honneur. L'avoir comme président fut une chance pour l'EFPA. C'est un grand président qui nous a quittés.

INTERNET

ÉVOLUTION TECHNIQUE DES SITES FFPP

Germain Parisot
Webmaster / Infographiste FFPP

La structure d'hébergement des sites internet de la FFPP et des sites hébergés par nos soins (CNCDP.FR ou EUROPSY.FR) va évoluer dans les jours à venir. Cette migration va s'accompagner de quelques changements : certains mineurs comme des opérations de maintenance courtes et d'autres plus notables comme des changements d'adresse internet. Nous avons fait en sorte que ces changements soient automatisés et transparents pour le visiteur et le lecteur régulier.

Voici les changements à noter dans vos favoris :
Portail FFPP : http://ffpp.net
ou http:// psychologues-psychologie.net
Forum FFPP : http:// forum.ffpp.net
ou http://forum.psychologues-psychologie.net
Paiements en ligne : http://shop.ffpp.net
ou http://shop.psychologues-psychologie.net
Conférences nationales : http://conferences.ffpp.net
ou http://conferences.psychologues-psychologie.net

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

SOLLICITATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Claire Silvestre-Toussaint
Membre du Bureau fédéral FFPP

La FFPP et le SNP ont été sollicités en tant que représentants des psychologues par le ministère des Affaires sociales et de la Santé (sur une demande du Comité interministériel de la prise en charge de la délinquance, CIPD) en vue d'impliquer les psychologues dans la prise en charge psychologique de la radicalisation : c'est-à-dire envers les personnes prises dans ces questionnements idéologiques et leurs conséquences en termes d'actes, envers les familles, et pour développer la recherche sur les fondamentaux théoriques, psychologiques et sociologiques. Le CIPD souhaite fédérer un réseau de psychologues, qui pourra être en lien avec le réseau développé par la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) dans le cadre de la prévention des dérives sectaires.

Une première réunion s'est tenue le 5 février dernier au Ministère de la santé où nous étions reçus par le bureau « psychiatrie et santé mentale » de la Direction générale de la santé en présence de la MIVILUDES.

Cette réunion a donné l'impulsion pour le développement de plusieurs réflexions et d'abord, la nécessité de former les psychologues et de définir les modalités de prise en charge des personnes radicalisées.

Actuellement, la MIVILUDES travaille à l'élaboration d'un module de formation destiné dans un premier temps aux psychologues déjà impliqués dans la prévention de la radicalisation ainsi qu'à des représentants de sociétés savantes qui se réuniront dans un « comité d'experts pour la prise en charge des personnes radicalisées ».

Ce comité d'experts aura pour objectif notamment de mettre en relation les acteurs de terrain avec les personnalités impliquées dans un travail de recherche fondamentale ou appliquée.

Ce travail débouchera sur une restitution sous forme de présentation publique.

Une deuxième réunion s'est tenue ce jeudi 10 mars, avant la mise en place du comité d'experts qui s'est réuni pour la première fois le lundi 14 mars.

PÉTITION

REVALORISATION DU TRAITEMENT DES PSYCHOLOGUES !

Le 22 février 2016, la CGT propose une pétition concernant la revalorisation des salaires des psychologues. Vous pouvez retrouver le texte dans son intégralité sur le site de la CGT et ainsi signer la pétition si vous le souhaitez.

Rappelez-vous en 2013, nous manifestions devant Bercy… Nous avions été reçus par un membre du cabinet du ministère de la Fonction publique. Il nous avait été assuré qu'une réforme en cours pour l'ensemble des trois Fonctions Publiques intégrerait la revalorisation de nos salaires. Pour mémoire, les traitements des psychologues exerçant dans la Fonction publique n'ont pas été revalorisés depuis 25 ans !

En 2016 voici la réforme que le gouvernement nous impose.

Une refonte des grilles va entraîner pour les psychologues à l'horizon 2019 l'illusion d'une augmentation de :

- + 7,2 % en début de carrière (estimation d'un indice majoré à 390), soit environ 130 €/mois
- + 2,9 % en fin de carrière (estimation d'un indice majoré hors classe à 806), soit environ 80 €/mois

Mais un véritable tour de passe-passe, incluant la prime dans le salaire mensuel, va entrainer, in fine une perte de salaire d'environ :

- 0,3% en début de carrière soit -4 €/mois
- 4,6% en fin de carrière, soit -150 €/mois.

De plus, le gel du point d'indice depuis 2010 entraine une perte de salaire de 5 % depuis 5 ans. Ce qui équivaut pour un-e psychologue débutant-e une perte cumulée de salaire de 1000 euros par an !

Les psychologues exigent une véritable revalorisation de leur salaire prenant en compte leurs missions et leurs responsabilités.

Pétition en ligne : http://www.sante.cgt.fr/Revalorisation-du-traitement-des

MOOC

"FROM NEURONS TO BEHAVIOR"

Un troisième MOOC (Massive Online Open course, ou cours en ligne ouvert et massif) de l'Institut Pasteur, intitulé « From Neurons to behavior », va commencer à partir du **16 mai prochain**, sur la plateforme **France Université Numérique** (FUN). Ce MOOC couvrira les principaux sujets de pointe dans la recherche en neurosciences : évolution, développement, plasticité et pathologies du système nerveux. Ce MOOC ouvrira de plus, dans ses dernières séances, des perspectives fascinantes sur les liens entre microbiote et cerveau, une thématique de recherche en plein essor à l'Institut Pasteur. Porté par Pierre-Marie LLEDO, directeur du département de Neuroscience de l'Institut Pasteur, ce MOOC fera appel à pas moins de 26 intervenants de haut niveau.

Trois MOOC supplémentaires sont prévus pour l'année 2016, renforçant encore la présence de l'Institut Pasteur dans le monde de l'enseignement. La plateforme FUN s'affirme progressivement comme un acteur majeur des MOOC dans le monde, en proposant des enseignements en ligne tant en français qu'en anglais. L'Institut Pasteur entend amplifier encore son ouverture aux enseignements en ligne et renforcer son offre de MOOC, en étroit partenariat avec le Réseau international des instituts Pasteur. Ce MOOC est gratuit et libre d'accès.

Pour s'inscrire et en savoir plus :
https://www.fun-mooc.fr/courses/pasteur/96001/session01/about

Institut Pasteur

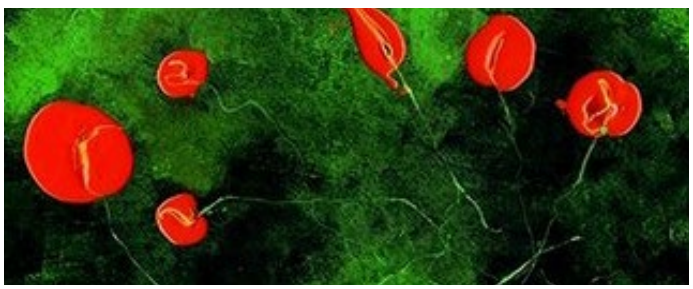

PÉTITION

« DES ENFANTS RISQUENT DE NE PLUS ÊTRE SOIGNÉS »

Une pétition a été lancée par le collectif de pédopsychiatrie de Dordogne-Ouest suite à la décision de la direction de l'hôpital de référence (CH Vauclaire à Montpon, 24) de supprimer 5 postes de psychologues en CDD sur le pôle de pédopsychiatrie.

Cette pétition « Des enfants risquent de ne plus être soignés » se trouve intégralement sur le site du collectif des 39, vous pouvez y avoir accès par ce lien :

http://www.collectifpsychiatrie.fr/?p=8092

SIÈGE FFPP

NOUVEAU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Désormais pour contacter le siège de la FFPP, il faut composer le 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)

L'adresse électronique reste inchangée : siege@ffpp.net

TRIBUNE LIBRE

«DÉ-IMMOBILISEZ-VOUS !» (UN TEXTE ENGAGÉ)

Virginie Tchemodanov
Psychologue
Adhérente FFPP

Dans une tentative toujours croissante de comprendre la psychologie des psychologues, je me suis pris un truc bizarre en pleine figure. Je ne peux pas dire que je n'ai rien vu venir, j'ai probablement commencé la première en jetant ce boomerang violemment, le vent de face. Et comme je sème ce que j'ai récolté, j'en serais presque à baisser les bras, tant la force d'inertie constatée est phénoménale.

J'ai tenté (entre autres) à mon modeste niveau d'écrire des textes, souvent décalés, parfois vitriolés, mais toujours bienveillants, et de participer à ma manière à la belle entreprise qu'est la fédération des psychologues autour de notre « essentiel », entreprise qui a dégringolé en bas de l'échelle de nos utopies.

Suffit la bienveillance

Bougez-vous les fesses. Nom d'une pipe.

(Et je reste polie)

En fait, le psychologue n'est pas si différent de Monsieur Tout le monde. C'est devenu un consommateur de produits dérivés et variés. Un être de désirs immédiats qui, semble-t-il, émettrait surtout le désir qu'on lui fiche la paix après sa semaine épuisante ; qu'il puisse aussi avoir une vie de non-psychologue, la plus épanouie possible. Il souhaite avoir un métier à exercer avec sérieux et rigueur (voire passion). Et basta.

La fédération ? Peut-être un peu plus tard. Nous avons tant donné pour pouvoir exercer, avoir une place acceptable. Peut-être avons-nous besoin de souffler, nous ressourcer autrement que par la psychologie ?

« Se bouger ». « Sortir de la zone de confort ». Facile à dire. Épuisant à faire. Et lorsqu'on est épuisé, tonton Fredo et son marteau nous disent un truc essentiel. C'est qu'« il faut porter du chaos en soi pour enfanter une étoile dansante ». L'heure du dernier Psychologue est proche.

Vous voyez où je veux en venir ? Les psychos, c'est le chaos. On y est presque, au fond du trou, et on en est tous responsables.

Ma proposition concrète consiste à commencer tout petit. Parce qu'on part de loin. Faute de se mobiliser, soyons déjà un peu moins immobiles: un acte fort militant et fort peu engageant c'est l'adhésion à la FFPP. Vous ne faites rien, on fait pour vous. Parce que de l'énergie on en a, des sous vraiment moins. Une adhésion, c'est moins de 10 euros par mois.

Par un phénomène incroyable de «pied dans la porte» associé à un effet d'étiquetage qui marque positivement votre engagement, vous faites désormais partie de la grande famille des personnes militantes avec et pour la fédération qui rassemble la profession. Tout ça, depuis votre fauteuil !!!

Puis, pris dans une spirale incroyable d'auto-persuasion, vous déclenchez une réflexion sur le pourquoi cet engagement dans le métier de psychologue, et surtout le pourquoi de la poursuite de cet engagement, vu le peu de bénéfices secondaires. Le niveau de reconnaissance de la FFPP vous ouvre les portes de cette quête de reconnaissance sociale, puisque vous militez pour le respect de la Déontologie, désormais.

Miracle ! Vous découvrez que la FFPP est justement et depuis fort longtemps actrice d'une action de mobilisation autour de la réglementation de la profession !

Ça y est. On y est. Vous voilà engagés. Vous êtes déjà en train de prendre contact avec la Coordination régionale la plus proche pour participer à des débats, échanges, supervision etc.

Vous n'avez pas fait grand-chose. Mais vous avez juste pris le temps de réfléchir à l'avenir d'une profession malmenée et chaotique.

L'étoile dansante, elle va arriver. Non pas parce que nous sommes d'indécrottables Bisounours. Mais parce qu'il le faut. « Je vous le dis, vous avez encore du chaos en vous ».

Rejoignez-nous. À votre petit niveau, depuis votre fauteuil ou même peut-être en réunion. Venez comme vous êtes et surtout, ne changez rien. Mais par pitié, dé-immobilisez-vous !

CAMPAGNE ADHÉSION FFPP 2016

Pour le Bureau Fédéral, Céline Parisot
Rédactrice en chef de Fédérer,
Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 81 0

Une nouvelle année commence. La FFPP, depuis sa création en 2003, rassemble praticiens et universitaires qui choisissent de réfléchir et d'œuvrer ensemble pour donner à la Psychologie une visibilité, une cohérence et une représentativité sociale qui sont à conforter. Cette année, vous pouvez faire le choix de nous rejoindre pour participer, à votre manière, à la bonne mise en œuvre des missions que la Fédération s'est donnée depuis 12 ans.

La FFPP ne peut vivre et agir sans l'implication et la disponibilité de ses membres bénévoles.

L'efficacité de ses actions, l'intensité de son message de Fédération à travers la profession, sont directement dépendantes des cotisations de ses adhérents. Celles-ci apportent un soutien autant moral que financier essentiels à la défense et au développement de la psychologie en France.

Défendre la profession a un coût. Les cotisations permettent de : contribuer à la professionnalisation du siège, assurer les déplacements des bénévoles les plus engagés dans la diversité de leurs missions en France et en Europe, assurer le dynamisme du site de la Fédération, diffuser de la documentation, assurer la vie organisationnelle de la CNCDP.

Pour accompagner l'évolution responsable d'une profession en marche, rejoignez la FFPP, une grande Fédération professionnelle.

En adhérant, vous contribuez :
- au développement et à la promotion de la profession ;
- aux débats et réflexions partout où ils s'engagent ;
- au soutien des collègues de notre Fédération ;
- à la prise en compte de vos idées et de vos avis sur les positions et les décisions professionnelles à venir.

En adhérant, vous bénéficiez :
- d'accès gratuit aux groupes d'intervision à proximité de chez vous;
- d'inscription aux formations EPEP à tarifs préférentiels, avec possibilité de les délocaliser près de chez vous grâce aux coordinations régionales;
- d'inscription à tarifs préférentiels aux colloques et aux *Entretiens Francophones de la Psychologie* ;
- de 50% sur l'abonnement papier du *Bulletin Fédérer*, magazine sur l'actualité de la profession en région, en France et en Europe.

En adhérant, vous devenez membre de l'association et vous pouvez vous engager dans les groupes de travail et de réflexion, rejoindre un bureau en région ou une association membre (en fonction des statuts des associations membres) .Ainsi, vous rencontrez de nouveaux collègues et pouvez échanger et prendre du recul sur l'ensemble de vos pratiques. Devenir membre, c'est participer activement en fonction de ses envies et de sa disponibilité à la dynamique fédérative.

Du nouveau dans l'adhésion : vous demander d'adhérer en début d'année n'est pas simple. Les fêtes de fin d'années ont pu faire une coupe franche dans le budget et les bonnes résolutions sont là pour nous pousser à faire des économies. Nous proposons cette année de mettre en place un prélèvement mensuel, ce qui fait, pour une adhésion à taux plein, moins de 10€ par mois. Si vous souhaitez cette formule, vous rapprochez du siège de l'association : ✉ siege@ffpp.net.

N'hésitez plus à nous rejoindre !

FORMATIONS EPEP

EPEP

FORMATIONS 2E SEMESTRE 2016

PSYCHOLOGUES : SE FORMER À LA GESTION DES DRAMES

Les psychologues font partie des professionnels appelés à prendre en charge abruptement des situations d'urgence complexes. L'acquisition ou le renforcement d'un savoir-faire adéquat sont indispensables : cette formation permettra d'acquérir des protocoles d'intervention et des techniques adaptés à la gestion des drames de la vie.

Fiche site EPEP http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/gestions-des-drames

Lieu de la formation : NANTES (Saint-Sébatien-sur-Loire)
Dates : 12, 13, 14 sept. 2016 (1ère partie) + 13, 14,15 mars 2017 (2nde partie)
Formation animée par Catherine GUIHARD et Jean-Luc PILET
Adhérent FFPP : 598 € (1ère partie) + 598 € (2nde partie), Non adhérent FFPP : 855 € (1ère partie) + 855 € (2nde partie).

ANIMATEUR GROUPES ANALYSE DES PRATIQUES (PARIS)

L'animation des groupes d'analyse des pratiques est un exercice une compétence professionnelle de plus en plus demandé au psychologue. Cette formation a su s'adapter aux contraintes spécifiques des groupes d'analyse des pratiques lorsqu'ils sont animés par des psychologues.

Fiche site EPEP http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/agap-a

Lieu de la formation : PARIS
Dates : 19-20 sept. (1ère partie) + 17-18 oct. (2nde partie) + 28-29 nov. 2016 (3e partie).
Formation animée par Sylvie DAURIAC
Tarifs : Adhérent FFPP : 1478 €, Non adhérent FFPP : 2112 €

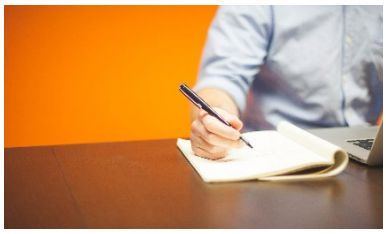

LES ÉCRITS PROFESSIONNELS DU PSYCHOLOGUE

Le psychologue est amené à rendre compte de sa pratique à travers des écrits : exercice complexe car traversé par des enjeux déontologiques, éthiques, juridiques, et subjectifs. Tous ces aspects seront questionnés et étudiés au cours de cette formation.

Fiche site EPEP http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/les-ecrits-professionnels-du-psychologue

Lieu de la formation : PARIS
Dates : 19-20-21 sept. 2016 *(sous réserve)*
Formation animée par Brigitte GUINOT
Tarifs : Adhérent FFPP : 546 €, Non adhérent FFPP : 793 €

PSYCHOLOGUE À L'HÔPITAL : NOUVEAUX CONTEXTES INSTITUTIONNELS, RÈGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE : QUELLES PERSPECTIVES ?

La nouvelle loi Santé fait évoluer l'offre de soins. Qu'en est-il de l'exercice du psychologue. Par ailleurs, des propositions de structuration du corps professionnel ont été faites par la Direction Générale de l'Offre des Soins. Une centaine d'établissements se sont engagés dans cette expérimentation. Cette formation vous permettra de préciser l'organisation la réorganisation ? de l'hôpital, et de réfléchir à l'évolution des missions du psychologue en lien avec les nouvelles formes de structuration

Fiche site EPEP http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/psychologue-a-l-hopital-nouveaux-contextes-institutionnel-reglementaire-et-juridique

Lieu de la formation : PARIS
Dates : 10-11 octobre 2016
Formation animée par Gladys MONDIÈRE ou Marie-Thérèse FOURGEAUD
Tarifs : Adhérent FFPP : 202 €, Non adhérent FFPP : 288 €

PSYCHOLOGUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE : SE PRÉPARER AU CONCOURS

Vous êtes psychologue contractuel de la FPH et envisagez de devenir titulaire. Préparez-vous activement et concrètement au concours en participant aux deux journées de formation proposées par la FFPP.

Fiche site EPEP http:// entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/preparation-concours-fph

Lieu de la formation : PARIS
Dates : 13-14 octobre 2016

Lieu de la formation : BORDEAUX
Dates : 7-8 novembre 2016

Formation animée par Gladys MONDIÈRE ou Marie-Thérèse FOURGEAUD
Tarifs : Adhérent FFPP : 195 €, Non adhérent FFPP : 278 €

LE RÔLE DU PSYCHOLOGUE EN INSTITUTION GÉRIATRIQUE

L'apport du psychologue dans les institutions gériatriques s'est considérablement développé ces dernières années. Cette formation vous propose une réflexion renouvelée sur sa place, sa pratique et sa déontologie.

Fiche site EPEP http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/le-role-du-psychologue-en-institution-geriatrique

Lieu de la formation : PARIS
Dates : 8-9 septembre 2016 (module 1) + 6-7 octobre 2016 (module 2)
Formation animée par Caroline BOUILLON
Tarifs : Adhérent FFPP : 610 €, Non adhérent FFPP : 870 €

L'APPORT DE LA NEUROPSYCHOLOGIE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS. DE L'ÉVALUATION AUX INTERVENTIONS

Cette formation vise, à travers l'apport de la neuropsychologie, à mieux connaître, comprendre et accompagner les enfants pouvant présenter des troubles cognitifs.

Fiche site EPEP http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/l-apport-de-la-neuropsychologie-dans-l-accompagnement-des-enfants

Lieu de la formation : PARIS
Dates : 10-11 octobre 2016
Formation animée par Stéphane SOURY
Tarifs : Adhérent FFPP : 400 €, Non adhérent FFPP : 570 €

Retrouvez toutes les informations pratiques, descriptifs
et prochaines dates pour chaque formation sur le site des EPEP

www.entretiensdelapsychologie.org

LES FORMATIONS EN INTRA :

Des formations sur mesure adaptées aux situations institutionnelles des psychologues

Toutes les formations proposées dans notre catalogue peuvent se réaliser sur site. Chaque formation réalisée in situ prend en compte les problématiques spécifiques rencontrées par les psychologues dans l'établissement ou le service demandeur ; pour cela, un programme particulier est toujours proposé.

Psychologue en institution, membre d'un collège de psychologues ou d'une association, directeur d'établissement, service de Formation :

Contactez-nous à par courrier électronique à l'adresse formations@ffpp.net.

Une proposition pédagogique et financière sera faite avec les commanditaires et nous réfléchirons ensemble pour adapter cette offre aux besoins et aux contraintes logistiques de l'établissement

Toutes nos formations sont mises en œuvre par des psychologues. Nous vous invitons à les retrouver sur notre site.

Toutes nos formations font l'objet d'évaluations spécifiques.

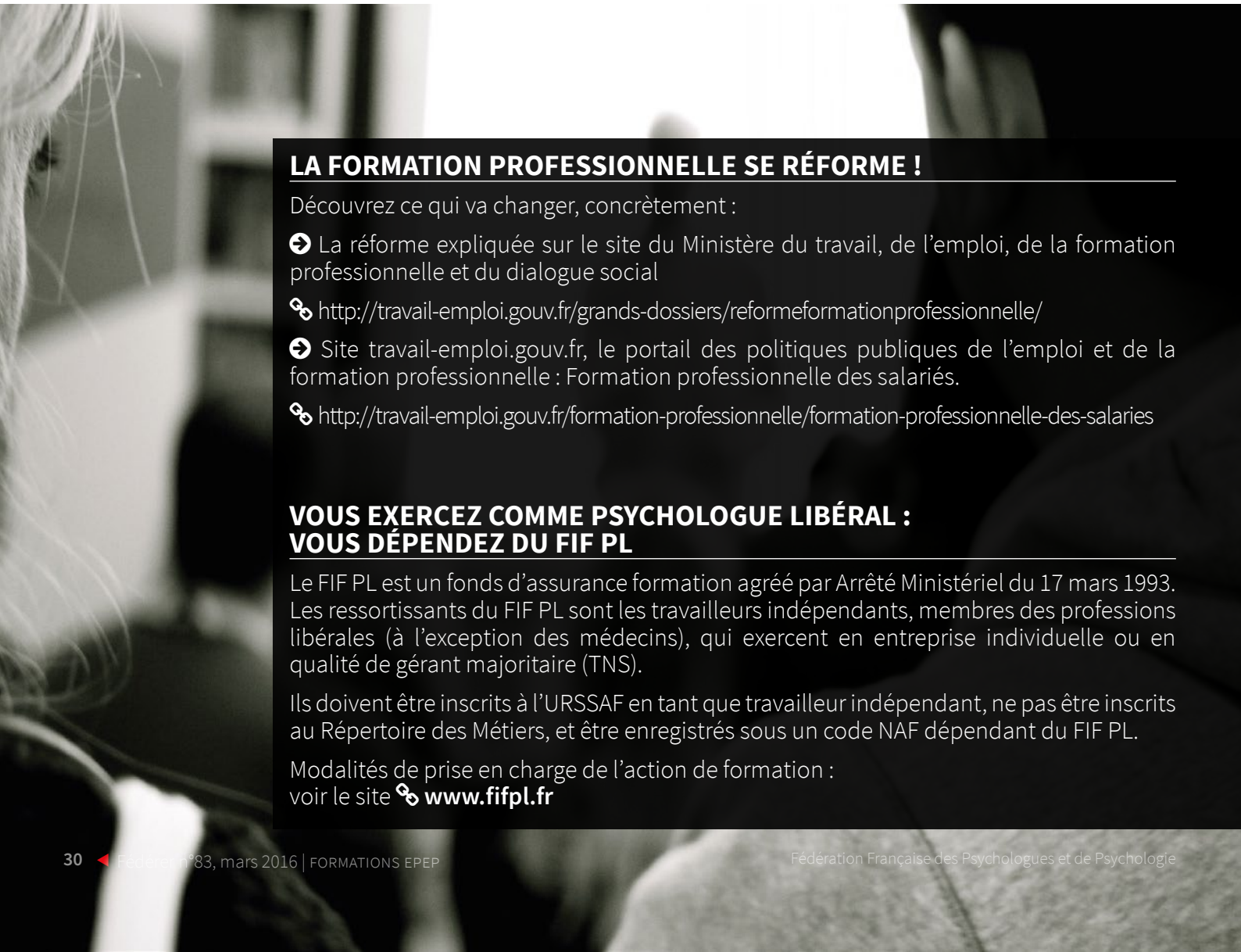

LA FORMATION PROFESSIONNELLE SE RÉFORME !

Découvrez ce qui va changer, concrètement :

La réforme expliquée sur le site du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

http://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/reformeformationprofessionnelle/

Site travail-emploi.gouv.fr, le portail des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle : Formation professionnelle des salariés.

http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-professionnelle-des-salaries

VOUS EXERCEZ COMME PSYCHOLOGUE LIBÉRAL : VOUS DÉPENDEZ DU FIF PL

Le FIF PL est un fonds d'assurance formation agréé par Arrêté Ministériel du 17 mars 1993. Les ressortissants du FIF PL sont les travailleurs indépendants, membres des professions libérales (à l'exception des médecins), qui exercent en entreprise individuelle ou en qualité de gérant majoritaire (TNS).

Ils doivent être inscrits à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant, ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers, et être enregistrés sous un code NAF dépendant du FIF PL.

Modalités de prise en charge de l'action de formation :
voir le site **www.fifpl.fr**

CONFÉRENCES COLLOQUES JOURNÉES

CONFÉRENCES NATIONALES

« À LA DÉCOUVERTE DE LA PSYCHOLOGIE D'AUJOURD'HUI »

CYCLE DE LIMOGES

5 avril 2016
Maîtriser le langage oral n'est pas seulement une affaire de grammaire et de vocabulaire ! - Virginie Laval

3 mai 2016
Orthographier : une difficulté pour toutes et tous - Michel Fayol

7 juin 2016 (changement de conférence)
Réussir à l'école : de nouvelles pistes d'action …
Marie-Christine Toczek-Capelle

L'équité des systèmes éducatifs est un problème majeur au niveau national et international. Un constat s'impose de manière récurrente : les performances scolaires semblent tributaires des appartenances sociales des élèves. Face à un tel constat, la littérature scientifique nous offre de nombreuses explications. Dans cette conférence, nous développerons une perspective de recherche inscrite en psychologie sociale et en sciences de l'éducation, perspective selon laquelle les différences de performances peuvent résulter des contextes évaluatifs mis en place par l'enseignant. Plus précisément, nous montrerons comment certains paramètres des contextes évaluatifs ont le pouvoir de déterminer une plus ou moins grande réussite des apprenants. Nous présenterons plusieurs résultats de recherche révélant l'idée que des représentations, issues de la société, peuvent entrer en résonnance avec les situations proposées à l'école ou à l'université et agir ainsi sur les comportements et les performances des élèves ou des étudiants.

Marie-Christine Toczek-Capelle est Professeure en science de l'éducation à l'université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand et directrice du laboratoire Activités, connaissance, transmission, éducation (Acté)

Inscriptions en ligne :
www.conferences.ffpp.net (paiement en ligne)

Tarifs : Public : 10,00 €, Adhérents FFPP : 5,00 €, Étudiant : 5,00 € (présentation carte étudiant à l'entrée de la conférence)

Inscriptions possibles sur place, tarif : 10,00 €. Paiement en espèce ou par chèque.
Tarif étudiant 5,00 €, uniquement sur place sur présentation de la carte d'étudiant.

Horaire : De 18h00 à 19h30

Adresse : Bibliothèque francophone multimédia, 2 place Aimé Césaire, 87000 LIMOGES
http://www.bm-limoges.fr/centre_ville.html

Contact : ffpp.limousin@gmail.com

JOURNÉE D'ÉTUDE CNCDP

« COMMANDE, DEMANDE, CONSENTEMENT – QUESTIONS DÉONTOLOGIQUES »

Le 19 novembre 2016, Université de Nanterre

Recevoir une commande institutionnelle, répondre à des demandes de plus en plus variées dans des lieux diversifiés, créer un cadre d'intervention respectant les aspects déontologiques, prendre le temps de l'expliciter à l'usager pour obtenir son consentement, tel est le défi sans cesse renouvelé auquel le psychologue est confronté chaque jour dans sa pratique professionnelle.

Face à l'évolution des demandes institutionnelles et à la diversification des missions, nous proposons aux psychologues une journée de réflexions et d'échanges sur la notion de consentement. Au-delà des aspects juridiques qui feront l'objet d'une intervention spécifique, nous mettrons l'accent sur la nécessaire construction d'un cadre de travail en accord avec notre code de déontologie et ce, quelles que soient les personnes que nous recevons et notre lieu d'exercice (champs médico-social, sanitaire, juridique et carcéral, éducatif, de l'entreprise, des nouvelles technologies…). Cette journée sera une nouvelle occasion de débattre au cours de tables rondes, d'analyser et construire ensemble une réflexion en particulier au regard des avis rendus par la Commission.

Modalités d'inscription :

Retrouver les modalités sur le site de la CNCDP

http://www.cncdp.fr

Tarifs :

— Public : 99 €

— Adhérent FFPP : 49 €

— Étudiant / chômeurs : 29 €

La FFPP s'engage pour la déontologie de la profession et soutient la CNCDP depuis sa création.

La FFPP offre l'entrée à cette journée d'étude aux 20 premiers membres de la Fédération (adhérents actuels ou nouveaux adhérents).

COLLOQUE

PRÉPARER LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE PSYCHOLOGUES

OBJECTIFS, MÉTHODES ET RESSOURCES DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA PSYCHOLOGIE

Un débat national organisé par l'École de psychologues praticiens, 16 et 17 septembre 2016 à Paris

Est-ce qu'au XXIe siècle, les étudiants en psychologie apprennent de la même façon que ceux du XXe siècle ? Ce n'est pas certain, puisque la technologie a fondamentalement modifié les modes d'acquisition des savoirs, les méthodologies d'apprentissage, les processus attentionnels et l'implication personnelle dans ces tâches.

Dans les pays anglo-saxons, l'Enseignement de la Psychologie est un objet scientifique reconnu et valorisé qui suscite de nombreuses recherches et des enseignements spécifiques. Les résultats de ce champ de recherche sont appliqués avec succès au bénéfice des étudiants et des enseignants débutants et/ou chevronnés. Le soutien à l'excellence dans l'Enseignement de la Psychologie est très marqué, en particulier aux États Unis et en Angleterre, comparativement à d'autres pays. Il se concrétise par la mise à disposition de cours et d'ateliers concernant l'enseignement de la psychologie, des initiatives promues par les sociétés scientifiques, l'existence de revues spécialisées dans le domaine, des rencontres scientifiques nationales et internationales ainsi qu'une quantité impressionnante de ressources en ligne.

La situation n'est pas identique en France. L'enseignement est peu valorisé dans le parcours professionnel des enseignants-chercheurs. Les départements de psychologie des universités françaises offrent un nombre restreint de cours ou d'ateliers de perfectionnement aux enseignants novices. Les ressources existantes sont majoritairement optionnelles. L'enseignement de la psychologie est l'objet d'une forte contribution de jeunes chercheurs et de praticiens, intervenants contractuels, qui bénéficient de très peu de soutien institutionnel structuré pour assurer leurs missions.

L'objectif de ce Colloque est d'abord d'examiner les formes actuelles d'apprentissages du côté des « nouveaux » étudiants du XXIe siècle pour déceler, du côté des enseignants, les « nouvelles » méthodes de transmission des savoirs permettant aux étudiants de s'engager pleinement dans leurs études, et de les réussir dans le plaisir de la découverte et de l'investissement.

L'enseignement de la psychologie ne saurait se concevoir sans l'articuler à la question de la formation au métier de psychologue : la question des stages, de leur encadrement, de leur supervision, la relation entre praticiens et universitaires implique cette réflexion spécifique.

Ce Colloque est un des premiers en France (et dans le monde francophone) à poser la question des rapports entre modalités nouvelles d'enseignement de la psychologie et formation des psychologues. Parallèlement, il vise à lancer et à stimuler débats, initiatives et discussions qui pourront aboutir à la création des ressources significatives permettant à l'Enseignement de la Psychologie d'avoir une place reconnue et valorisée dans le rang des « objets d'étude scientifique ». Il a enfin pour ambition de contribuer à inscrire ce type de réflexion de façon plus pérenne dans le champ de la formation des psychologues.

Site web :

http://recherche.psycho-prat.fr/colloque2016/

Tarifs :

— Individuel : 50 €
— Formation Continue : 110 €
— Étudiants : 30 €

Inscription & contacts :

colloqueenseignement@psycho-prat.fr

Plaquette :

http://psycho-prat.fr/webuploads/download/11619

CONGRÈS

« INTERVENTIONS EN NEUROPSYCHOLOGIE : DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA REMÉDIATION » (CNNC2)

2e congrès national de neuropsychologie clinique organisé par l'OFPN, les 14 et 15 octobre 2016 à Nîmes

Ce congrès professionnel a pour objectif de répondre aux attentes spécifiques des psychologues spécialisés en neuropsychologie en leur permettant de :

— Se tenir informés de l'évolution des connaissances dans le domaine de la neuropsychologie clinique ;
— Mener une réflexion approfondie autour des pratiques professionnelles ;
— Partager leur expérience clinique.

À travers des communications scientifiques qui pourront apporter des éléments nouveaux destinés à venir enrichir la pratique clinique, et également à travers des témoignages de collègues venant partager leurs expériences singulières, nous souhaitons faire de ce congrès un moment incontournable pour les psychologues spécialisés en neuropsychologie.

Les communications porteront principalement sur les interventions à visée thérapeutique ou préventive auprès de différents publics. Comme à chaque édition, des thèmes plus transversaux (formation, statistiques, identité professionnelle…) seront aussi abordés. Une place sera également faite aux autres champs de la discipline, notamment dans le cadre des communications affichées.

Des moments d'échanges sont prévus et nous espérons qu'ils seront le lieu de réflexions permettant de faire évoluer notre spécialité, pour une pratique clinique de haut niveau.

Le comité scientifique attend vos propositions de communication orale et affichée avant le 10 avril 2016 (minuit).

Nous vous attendons nombreux ! Pour que vive la neuropsychologie clinique !

Retrouvez toutes les informations sur le site du congrès : www.cnnc.fr

Congrès National de Neuropsychologie Clinique
CNNC

JOURNÉES D'ÉTUDE

« VICTIME, JUSTICE ET PEINE »

16es Journées d'étude internationales autour des travaux de Denis SALAS, les 26 et 27 mai 2016, Université Rennes 2

C'est dans une volonté de promouvoir et de faire vivre la Psycho-Criminologie et la Victimologie, que l'AEPCVR2 (Association des Étudiants en PsychoCriminologie et Victimologie de l'Université de Rennes 2) organise cette année les 16èmes Journées d'étude internationales de Psycho-Criminologie et de Victimologie les 26 et 27 mai prochain à l'Université Rennes 2.

L'élaboration de cet événement s'inspire cette fois des travaux du magistrat et essayiste français Denis SALAS. Docteur en droit, président de l'Association Française pour l'Histoire de la Justice, directeur

scientifique de la revue Les « Cahiers de la Justice », membre du Centre d'Étude sur les Normes Juridiques "Yan Thomas" (CENJ), enseignant des universités Paris I et Paris II, Denis SALAS est également l'auteur de plusieurs ouvrages de référence où il interroge notamment le rôle de la justice et du droit pénal dans nos sociétés démocratiques contemporaines.

À travers les différentes productions de Denis SALAS et l'intervention de spécialistes issus de divers champs disciplinaires, ces Journées d'étude invitent à réfléchir autour d'une thématique aussi sensible qu'actuelle. L'articulation des trois termes victime / justice / peine nous conduit, en effet, à nous interroger, au travers de l'approche psycho-criminologique, sur la place de la victime dans le monde judiciaire contemporain, sur l'effet de cette évolution dans l'élaboration des peines, et ceci plus spécialement en France.

La place de la victime dans le processus judiciaire étant une préoccupation de notre société, de ses institutions et de ses différents acteurs, plusieurs questions se posent :

En participant à la diffusion des préoccupations collectives, notamment autour de la thématique de l'insécurité, dans quelle mesure les média influencent-ils les décisions judiciaires ?

Face à l'émergence de ce que Denis SALAS nomme une "pression victimaire", l'auteur d'infraction ne devient-il pas lui-même la "victime" des mutations internes de l'institution judiciaire engendrées par les attentes sécuritaires de notre société ?

Face à cette "pression victimaire", comment maintenir une justice équitable entre l'auteur et la victime ?

Ces Journées d'études seront clôturées par une table ronde autour du thème de l'impunité afin de réfléchir ensemble quant à la criminalité financière et internationale, les délits commis sans victime et les affaires de corruption.

Les travaux des étudiants du Master 2 Psycho-Criminologie et Victimologie de Rennes 2, portant sur diverses thématiques, s'ajouteront à ces réflexions tout au long des journées.

Site web :

https://aepcvr2.wordpress.com/inscription/

Inscription & contacts :

aepcvr2@gmail.com

Plaquette :

https://aepcvr2.files.wordpress.com/2015/02/bulletin_inscription1.pdf

COLLOQUE

PSYCHOLOGUES : QUELS ENGAGEMENTS ? QUELS COMBATS ?

Colloque organisé par le Collectif régional des Psychologues CGT 59 - 62, le 20 mai 2016 à Lille

L'USD CGT Santé - Action Sociale du Nord et le Collectif Régional des psychologues proposent une journée de réflexion autour des engagements de la CGT pour la défense des psychologues, des avancées mais aussi des interrogations à venir : l'inscription de notre profession dans le Code de Santé Publique, la défense de l'humain dans un système de soins de plus en plus en libéral.

Contact : psychonpdc@gmail.com, site : http://cgtusd59.fr/

Plaquette : http://cgtusd59.fr/wp-content/uploads/Collogue-20-mai-2016.pdf

Entrée gratuite, inscription en ligne obligatoire

Lieu : Cave des Célestines, 84 Rue des Célestines à Lille, horaire : 9h00-17h30

LIBRAIRIE

LECTURE

PASCAL MOLINIER
DEUX SEMAINES AVEC CHARLIE

Presses Universitaires de la Méditerranée, 2015

Chacun d'entre nous a été touché par les attentats survenus ces derniers mois, ces dernières semaines. Certains d'entre nous ont manifesté, soit dans la rue, soit par des signes visibles de tous (compte facebook, tweeter, drapeau accroché au balcon…). Pascal MOLINER, par une publication au titre accrocheur, nous plonge au cœur des deux semaines qui ont suivi les attentats de janvier 2015. Il nous propose une analyse psychosociologique des phénomènes de groupe (manifestations, réseaux sociaux…) qui ont fait suite aux attentats contre Charlie. À la lecture de cet ouvrage, nous repensons au Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens (Joule & Beauvois, 2002), facile d'accès en restant pour autant pertinent dans son approche pédagogique.

Un essai à destination d'un public large, qui rend accessible une analyse psychosociologique recourant à des exemples dont tout le monde se souvient tout en s'appuyant sur l'éclairage des grandes théories psychosociales.

Cet ouvrage est publié au moment où la France connait de nouveau des attentats de grande ampleur (13 novembre 2015), et puis, il y a quelques jours, Bruxelles.

Rédigé par Céline Parisot

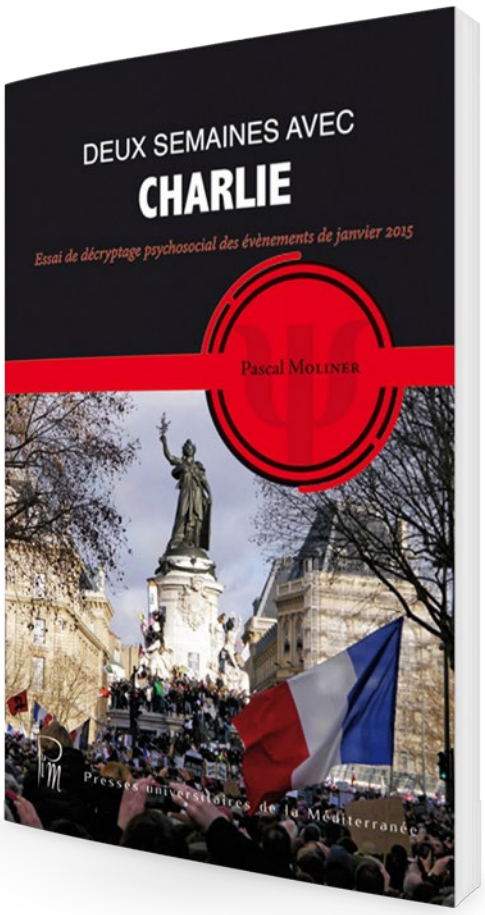

Résumé :
Les tueries des 7, 8 et 9 janvier 2015 ont bouleversé l'opinion française et déclenché une série de mouvements collectifs, de réactions médiatiques et de débats publics rarement observés dans notre pays. Au-delà des explications rapides en termes de choc émotionnel, de sursaut citoyen ou de défense des valeurs républicaines, cet ouvrage porte sur ces évènements un regard original, différent de celui suggéré par les commentateurs médiatiques et les responsables politiques. Pourquoi tant de gens dans les rues ? Quels sont les ressorts des théories conspirationnistes apparues sur Internet ? Pourquoi cette subite sévérité des juges à l'égard de toute parole supposée faire l'apologie du terrorisme ? Voilà quelques-unes des questions auxquelles cet ouvrage tente d'apporter des réponses en décryptant les processus psychosociaux sous-jacents à ces évènements et en proposant des clés théoriques pour leur compréhension.

LECTURE

GENEVIÈVE SANCHO *LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE AU SERVICE DES PERSONNES AVEC AUTISME*

De Boeck Supérieur, 2015

Geneviève Sancho, psychologue bilingue français/LSF, intervient en libéral auprès de personnes porteuse d'un trouble autistique, de leur famille et des professionnels qui les entourent. Forte de son expérience, l'auteure d'expliquer pourquoi la LSF peut être un moyen efficace pour entrer en communication avec les personnes TSA, en précisant bien qu'il s'agit d'une langue à part entière et non d'une simple béquille. Le contenu de ce livre est facile d'accès, même pour quelqu'un qui ignore tout de la LSF : l'auteure prend le soin d'expliquer le fonctionnement de cette langue, explication appuyée par quelques photographies permettant de visualiser quelques exemples de signes et de phrases (qui sont renforcées par des vidéos, accessibles grâce à un code de téléchargement). Elle explique d'une manière claire et étayée par de nombreuses recherches en quoi cette langue peut être particulièrement adaptée aux personnes TSA entendantes, plus que des images ou des photographies. Elle donne également des conseils pour appréhender cette langue et l'utiliser avec elles (en plus d'indiquer des liens internet et des livres utiles pour l'apprendre), et répond à quelques questions que les professionnels intéressés par cette approche pourraient se poser.

Il s'agit d'un ouvrage complet et clair, qui se lit aisément et réussit son objectif : intéresser le lecteur à la LSF et le convaincre de son potentiel à permettre les personnes avec TSA de communiquer, améliorant ainsi grandement leur bien-être (et réduisant donc leurs troubles du comportement). Il ne « reste » qu'à apprendre et à pratiquer !

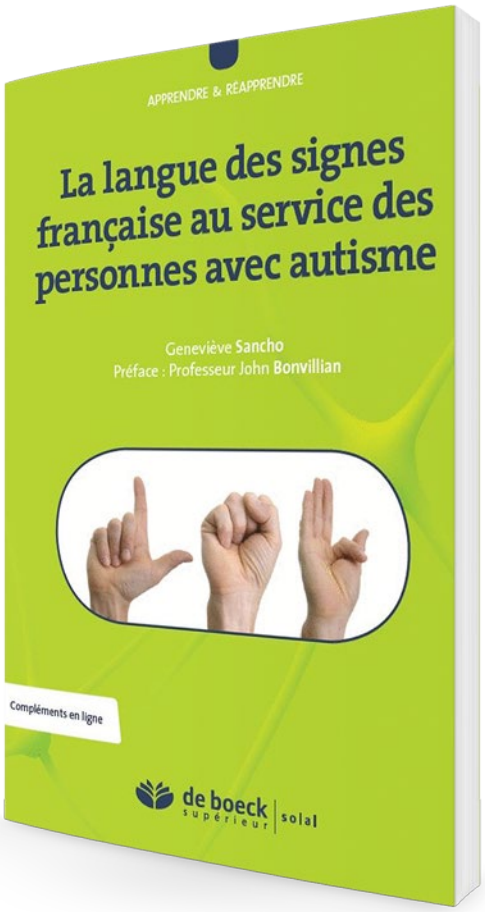

Rédigé par Inès Pélissier

Résumé :
Comment communiquer autrement qu'en passant par le canal auditivo-phonatoire lorsqu'on est une personne avec autisme, entendante et dite « non verbale » ? Comment connaître le développement affectif, intellectuel et identitaire que permet le langage ? Si les personnes avec TSA présentent un déficit des compétences verbales, elles excellent souvent dans les techniques visuelles. La langue des signes s'avère alors être une solution adaptée pour leur permettre de communiquer, développer leur pensée et s'épanouir. Si l'importance de la langue signée pour les personnes avec TSA est reconnue aux États-Unis depuis plus de 35 ans, la France accuse un certain retard. Geneviève Sancho sort ainsi des sentiers battus et propose une approche nouvelle en France, qui inclut une perspective linguistique et culturelle, pour les personnes avec autisme et leur entourage. Afin de mieux guider le lecteur, cet ouvrage donne accès gratuitement à des vidéos explicatives permettant, entre autres, de se familiariser avec la langue des signes française et de mieux comprendre ses spécificités.

LECTURE

ALAIN BLANCHET *LES PSYCHOTHÉRAPIES SONT-ELLES RATIONNELLES ? DIRE, FAIRE DIRE ET GUÉRIR*

Presses universitaires de Grenoble, 2016

Pourquoi la plupart des patients pris en charge dans des dispositifs de soin par la parole (DSP, dont font partie les psychothérapies modernes) guérissent-ils de leurs maux alors que ces modèles thérapeutiques proposent des types de réponses qui semblent très éloignées les unes des autres ?

Dans quelle mesure la psychothérapie est-elle un moyen « rationnel » d'aider à guérir ? Quel est le pouvoir de la parole dans le processus de guérison ? Depuis Freud et Lacan, de nombreux avis contradictoires se sont échangés sur le sujet, et nul ne sait aujourd'hui trancher concrètement sur cette question. Ce livre apporte sa contribution au débat.

Illustré de nombreux exemples concrets, cet ouvrage intéressera aussi bien les professionnels que le grand public concerné par la question.

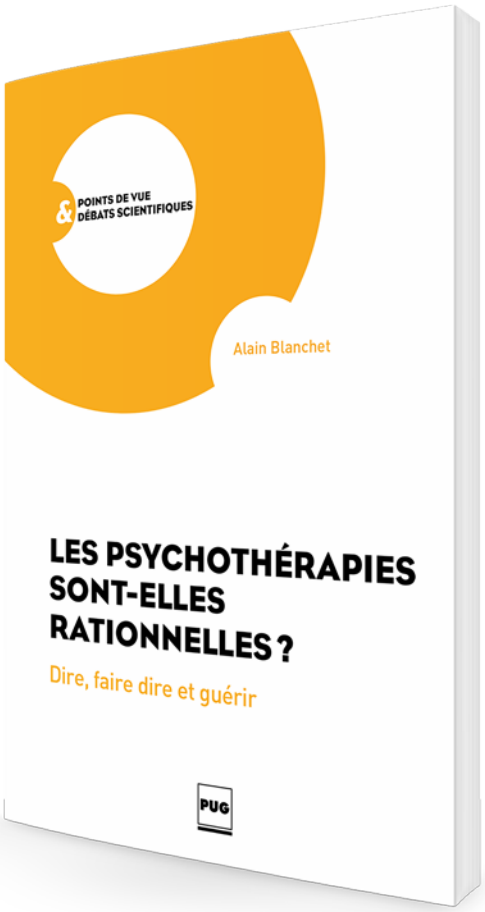

À propos de l'auteur :

Alain Blanchet est professeur de psychologie clinique et pathologique à l'université Paris 8. Il a fondé et dirigé le laboratoire de Psychopathologie et Neuropsychologie, et dirigé l'école doctorale Cognition, Langage et Interaction. Directeur de publications aux PUF et aux éditions Nathan, il a également présidé la Société française de psychologie de 1999 à 2003. Il est l'auteur de plusieurs dizaines d'ouvrages.

MAGAZINES

DANS LES KIOSQUES CE MOIS-CI

LE JOURNAL DES PSYCHOLOGUES N° 335
mars 2016

Les idéologies : de l'individu au groupe

http://www.jdpsychologues.fr/

LE CERCLE PSY N° 20
mars-avril-mai 2016

L'enfant difficile

http://le-cercle-psy.scienceshumaines.com

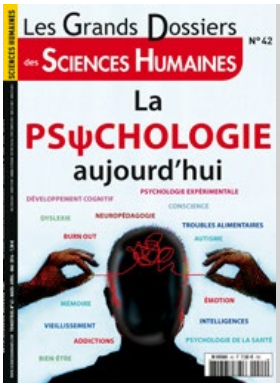

LES GRANDS DOSSIERS DES SCIENCES HUMAINES HORS SÉRIE N° 42
mars-avril-mai 2016

La psychologie aujourd'hui

http://www.scienceshumaines.com/

SCIENCES HUMAINES N° 280
avril 2016

Passions Quand la passion nous embarque

http://www.scienceshumaines.com/

PSYCHOLOGUES & PSYCHOLOGIES N° 242
février 2016

Le handicap. Vivre et trouver sa place

http://psychologues.org

BULLETIN DE PSYCHOLOGIE N°540, TOME 68 (FASC. 6)
année 2015

Noter pour penser, agir et communiquer : approches développementales

http://www.bulletindepsychologie.net/

Tarif d'abonnement réduit au *Bulletin de Psychologie* pour les nouveaux adhérents

Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux *Bulletin de Psychologie* exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le *Bulletin de Psychologie* et la FFPP.

En effet, Le Bulletin propose un abonnement annuel à 42 euros (au lieu de 85 euros), pour les six fascicules du tome. Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP.

Adressez-vous à Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP (siege@ffpp.net), pour souscrire l'abonnement.

AGENDA FFPP

16 avril 2016 : **BF**

9 mai 2016 : **BF**

3 et 4 juin 2016 : **BF - BFE - CAF**

19 novembre 2016 : Journée d'étude CNCDP « Commande, Demande, Consentement – questions déontologiques » à Paris

L'ADHÉSION À LA FFPP

Adhésion individuelle 2016

(du 01/01/2016 au 31/12/2016)

Catégorie 1	Cotisation normale	100 €
Catégorie 2	Retraité [1]	75 €
Catégorie 3	Non imposables [1] (justificatifs)	40 €
Catégorie 4	Étudiants[2] à partir du M1 (justificatifs)	20 €

[1] Tarif ne permettant pas de bénéficier de l'APAJ (Aide Professionnelle, Aide Juridique)

[2] Etudiant en Master ou doctorant et psychologue non imposable, sur justificatif.

Sur tous les tarifs, **30% à déduire pour les adhérents à une centrale syndicale** : UFMICT-CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC, SUD, UNSA (SNPsyN). (sur justificatif)

Adhésion organisationnelle 2016

Nombre d'anciens adhérents x 45 €

Adhérer en ligne

Avec le site de la FFPP : **www.psychologue-psychologie.net** ou **www.ffpp.net**,

Retrouvez les tarifs d'adhésion (rubrique **Adhérer** ou rubrique **À télécharger - Documents Adhésion**), les formulaires d'adhésion à imprimer ou le formulaire en ligne d'inscription individuel.

Modalités de règlement :

- **Paiement en ligne :** simple, rapide et sûr, réglez votre cotisation directement en ligne avec le système Paypal !
- Nouveau : réglez votre cotisation **par prélèvement automatique mensuel ou annuel**, contactez-nous pour plus d'informations sur la mise en place des paiements.
- **Chèque à l'ordre de la FFPP**, mention «cotisation 2016» au dos.

Pour toute question, contactez le Siège de la FFPP :
siege@ffpp.net 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé) 01 55 20 54 01

S'ABONNER À FÉDÉRER

Fédérer : 60 € pour participation aux frais d'édition et d'expédition avec remise gracieuse de 50% pour les adhérents.

PUBLIER DANS FÉDÉRER

Vous souhaitez réagir à l'actualité, proposer des articles, vous pouvez me contacter à **celine.parisot@ffpp.net** pour connaître les modalités pour publier dans Fédérer.

Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

71, avenue Edouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex
Tél. 09 86 47 16 17 Fax 01 55 20 54 01
E-mail siege@ffpp.net
www.psychologues-psychologie.net